

Faculté de philosophie, arts et lettres

La fidélité atlantique de Paul-Henri Spaak face aux relations sino-belges (1957-1964)

Auteur : Bessiere Marie
Promoteur : Dujardin Vincent
Année académique 2023-2024
Master [60] en histoire

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2023-2024

SESSION : Juin 2024

NOM : Bessiere

PRÉNOM : Marie

TITRE DU MÉMOIRE : La fidélité atlantique de Paul-Henri Spaak face aux relations sino-belges (1957-1964)

PROMOTEUR : Vincent Dujardin

Résumé du mémoire en 12 lignes :

En 1957, Paul-Henri Spaak devient secrétaire général de l'Organisation du traité atlantique nord. Spaak doit alors guider l'Alliance atlantique face à l'influence grandissante de la République populaire de Chine sur la scène internationale. Il énonce une politique à mettre en place vis-à-vis de la RPC pour l'OTAN, mais aussi pour la Belgique. Il s'agit donc dans ce mémoire de se demander comment la loyauté de Paul-Henri Spaak à l'égard de l'OTAN détermine la politique étrangère de la Belgique vis-à-vis de la République populaire de Chine, durant la guerre froide (1957-1964). Pour cela, ce mémoire mobilise des archives et des sources éditées. Cette étude met en avant la loyauté de Spaak vis-à-vis de l'OTAN, qui le pousse à adopter une politique attentiste à l'égard de la RPC afin de maintenir l'unité de l'Alliance. La Belgique, sous Spaak, refuse ainsi de reconnaître officiellement le gouvernement de Beijing et de l'inclure à l'ONU. Cependant cette politique est confrontée à plusieurs défis sur la scène internationale, ainsi qu'à certaines revendications de personnalités politiques belges.

Il est demandé aux étudiants qui déposeront leur mémoire pour la prochaine session d'examens de bien vouloir rédiger un résumé (12 lignes maximum), à insérer en début de mémoire. Ce résumé doit faire état de la problématique, des sources utilisées et des principaux résultats obtenus.

Remerciements

Je tiens à adresser mes remerciements aux personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire. Premièrement, je souhaite exprimer ma gratitude envers Vincent Dujardin pour la confiance qu'il m'a accordé dans le choix de mon sujet, son expertise et ses conseils qui m'ont permis de mener à bien l'écriture de ce mémoire.

Je remercie également Claudia Julien qui m'a guidé et m'a apporté son expertise concernant les relations sino-belges. J'adresse mes remerciements aux professeurs de l'Université catholique de Louvain qui m'ont accompagné au cours de l'année et m'ont fourni de précieux conseils.

Mes remerciements vont également à mes amis qui ont pris le temps de lire mon travail et de m'offrir leurs avis. Finalement, je ne saurai oublier mes parents qui me soutiennent constamment dans mes études, même s'ils ne comprennent toujours pas très bien en quoi ces dernières consistent. Je souhaite rendre hommage à toutes les personnes dont les contributions enrichissent ce travail. Je suis profondément reconnaissante envers tous ceux qui m'ont accompagné.

Table des matières

Remerciements.....	5
Table des abréviations.....	7
Avant-propos.....	8
Introduction	9
I. Le début de la guerre froide et de la République populaire de Chine.....	14
1. Du début de la guerre froide à la création de l'OTAN.....	14
2. L'arrivée de la République populaire de Chine sur la scène internationale	18
II. L'OTAN selon Paul-Henri Spaak.....	21
1. Maintenir la paix mondiale face à la coexistence pacifique.....	21
2. La consultation politique comme nouvelle pratique diplomatique	25
3. L'influence d'un « petit pays » dans la situation internationale	28
4. La position attentiste de la Belgique vis-à-vis de la République populaire de Chine	30
III. Une politique internationale sans la République populaire de Chine ?	33
1. L'implication de la RPC dans les conflits mondiaux.....	33
2. La normalisation des relations avec la RPC : un challenge pour l'ONU	38
3. Le désarmement sans reconnaissance	42
IV. 1964 : l'échec d'une politique commune	47
1. Le dissident de l'OTAN : la reconnaissance par la France	47
2. La RPC devient une puissance atomique	51
3. Spaak face aux revendications belges	55
Conclusion.....	58
Sources et Bibliographie	62

Table des abréviations

CEE : Communauté économique européenne

ONU : Organisation des Nations Unies

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

ISO : *International Organization for Standardization*

PCC : Parti communiste chinois

POB : Parti ouvrier belge

PSB : Parti socialiste belge

RPC : République populaire de Chine

URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

Avant-propos

Le système d'écriture des langues chinoises repose sur l'usage de caractères nommés Hanzi. Les premiers missionnaires jésuites arrivés en Chine au XVII^{ème} siècle mettent en place un système de traduction de ces caractères vers l'alphabet latin. Cette première méthode débouche sur le système de traduction Wade-Giles, du nom des deux professeurs de Cambridge qui l'ont élaboré. C'est ce système de traduction qui est utilisé pendant une partie du XX^{ème} siècle¹. Il est parfois encore utilisé aujourd'hui, par exemple dans la façon d'écrire « Pékin » (北京, Pinyin : Beijing).

Dans les années 1950, un nouveau système de transcription phonétique est mis en place, le hanyu pinyin. En 1982, il est reconnu par l'*International Organization for Standardization* (ISO) comme la norme internationale afin de traduire le mandarin. En 2000, le gouvernement chinois confirme que le hanyu pinyin est la norme à utiliser pour la traduction du mandarin².

Dans le cadre de ce travail, c'est donc le système hanyu pinyin qui est utilisé pour l'orthographe des noms propres chinois. Cela implique l'utilisation de « Beijing » et non de « Pékin », « Mao Zedong » au lieu de « Mao Tse-Toung » ou « Guomintang » plutôt que « Kuomintang ». Dans le cas d'une citation de source, le texte original est conservé, ainsi que le système de traduction utilisé. Une exception est faite pour le nom de « Chiang Kai-Shek » qui est traduit à partir du cantonais et non pas du mandarin. La traduction du mandarin en pinyin est « Jang Jieshi ». Cependant, cette traduction du nom est très peu répandue. Afin de faciliter la compréhension, il a donc été choisi de conserver la traduction du cantonais et non du mandarin.

¹ FENG Xu et XING Huang, *The Romanization of Chinese Language*, dans *Review of Asian and Pacific studies*, n° 41, 2016, p. 100.

² *Ibidem*, p. 101.

Introduction

« L'Otan est et restera une alliance régionale entre l'Amérique du Nord et l'Europe. Mais cette région est confrontée à des menaces mondiales, et nous devons y faire face ensemble avec nos partenaires mondiaux »³ déclare le secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Jens Stoltenberg, aux journalistes du *Wall Street Journal*. Cette déclaration date de 2023 et est rapportée dans un article du *Courrier international*, intitulé « L'OTAN doit-elle s'occuper de la Chine ? La question divise les alliés ». En effet la position actuelle de la Chine dans le monde et ses ambitions posent un défi aux autres pays du monde, et notamment aux membres de l'OTAN. Les membres de l'Alliance s'interrogent sur la nécessité pour l'OTAN de mettre en place une réaction commune. Cependant, certains membres se montrent encore réticents⁴. Les relations complexes entre la Chine et l'OTAN remontent à la fondation même de l'OTAN et la proclamation de la République populaire de Chine, en 1949. À partir de 1957, le second secrétaire général de l'OTAN doit faire face à la place grandissante qu'occupe la République populaire de Chine sur la scène internationale.

En effet, le 8 décembre 1956 Paul-Henri Spaak est élu secrétaire général de l'OTAN⁵. Il déclare dès 1958 que « le centre des difficultés internationales se déplace. L'Europe cesse d'en être le centre. L'Extrême et le Moyen-Orient prennent la première place dans nos préoccupations et l'Afrique suivra bientôt »⁶. Au sein de ces nouvelles préoccupations, la République populaire de Chine (RPC) tient une place importante.

Cet homme politique belge a déjà une longue carrière dans les relations internationales à son actif en 1957. Il naît en janvier 1899⁷ et commence sa carrière politique au sein du Parti ouvrier belge (POB) dès l'entre-deux-guerres⁸. En 1935, il entre pour la première fois au gouvernement en tant que ministre des Transports et des Postes, Télégraphes et Téléphones (PTT), sous le gouvernement de Paul van Zeeland⁹. En 1936, Paul van Zeeland forme son deuxième gouvernement au sein duquel Paul-Henri Spaak commence sa carrière diplomatique en tant que

³ *L'OTAN doit-elle s'occuper de la Chine ? La question divise les alliés*, dans *Courrier international*, 10/07/2023, en ligne sur <[L'Otan doit-elle s'occuper de la Chine ? La question divise les alliés \(courrierinternational.com\)](https://www.courrierinternational.com/fr/le-monde/la-chine-et-lotan)>, consulté le 11/11/2023.

⁴ *Ibidem*.

⁵ DUMOULIN Michel, *Spaak*, 2^{ème} éd. revue, Bruxelles, Racine, 1999, p. 534.

⁶ LOUVAIN-LA-NEUVE, Archives de l'Université catholique de Louvain, Fonds Paul-Henri Spaak, Discours prononcé par M. Paul-Henri Spaak secrétaire général de l'OTAN à l'Association du Traité Atlantique à Boston, D5507, p. 4.

⁷ DUMOULIN Michel, *op. cit.*, p. 13.

⁸ *Ibidem*, p. 25.

⁹ *Ibidem*, p. 63.

ministre des Affaires étrangères¹⁰. En 1938, il reçoit la tâche de former un nouveau gouvernement, il devient alors Premier ministre, mais conserve toujours les Affaires étrangères¹¹. L'instabilité politique de la Belgique n'impacte pas sa position aux Affaires étrangères qu'il conserve en 1939, puis tout au long de la Seconde Guerre mondiale. À la suite de la campagne des dix-huit jours que l'Allemagne mène contre la Belgique, Spaak décide de se réfugier à Londres où il fait partie du gouvernement en exil, toujours à la tête du ministère des Affaires étrangères¹². Le gouvernement de Londres revient en septembre 1944. Durant la période d'instabilité politique qui suit, Paul-Henri Spaak fait partie de sept des neuf gouvernements qui se succèdent, de 1944 à 1950, dont deux fois en tant que Premier ministre¹³.

En 1949, il quitte les Affaires étrangères, bien qu'il ne cesse de jouer un rôle actif dans les relations internationales¹⁴. Il préside notamment l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe jusqu'en 1951¹⁵. Il revient cependant à ce même ministère en 1954 au sein du gouvernement Van Acker, avant de le quitter en 1957, afin de devenir secrétaire général de l'OTAN jusqu'en 1961¹⁶. Sa carrière diplomatique ne prend pas fin avec son départ de l'OTAN en 1961. Entre 1961 et 1966, il participe à nouveau à deux gouvernements en tant que ministre des Affaires étrangères¹⁷. En 1966, il prend la décision de démissionner du gouvernement, puis de la vie politique belge. Il continue cependant de suivre de près la politique belge et internationale. Il décède le 31 juillet 1972¹⁸.

Lors de sa longue carrière à la tête du ministère des Affaires étrangères belge, Paul-Henri Spaak se retrouve confronté aux défis de la guerre froide. À ces défis s'ajoute la mise en place de nouvelles institutions internationales, telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union européenne, ou l'Organisation du Traité de l'Atlantique. Dans ce contexte, Paul-Henri Spaak développe une position forte vis-à-vis de ces organisations. Il croit fortement en la

¹⁰ JANSSENS Gustaaf, *Paul-Henri Spaak en het begin van de Belgische onafhankelijkheidspolitiek (1937-1937)*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, vol. 174, 2008, p. 262.

¹¹ DUMOULIN Michel, *op. cit.*, p. 104.

¹² *Ibidem*, p. 169.

¹³ *Ibidem*, p. 312.

¹⁴ *Ibidem*, p. 433.

¹⁵ CONORD Fabien, *Paul-Henri Spaak. Un socialiste belge au cœur du système des partis*, dans *Revue du Nord*, vol. 397, n° 4, 2012, p. 979.

¹⁶ GEORGE Stephen, *Paul-Henri Spaak and a paradox in Belgian foreign policy*, dans *British journal of international studies*, vol. 1, n° 3, 1975, p. 259.

¹⁷ DUMOULIN Michel, *op. cit.*, p. 579.

¹⁸ *Ibidem*, p. 688.

nécessité de construire une Europe forte et unie, pouvant s'appuyer largement sur l'OTAN en matière de défense.

Lors d'un dîner à Paris organisé par le vice-président de l'Organisation française du mouvement européen en 1964, Spaak prononce un discours rapporté dans le quotidien belge *Le Soir*. Il affirme que « les intérêts de l'Alliance atlantique et ceux de l'Europe unie sont indissolublement liés. L'échec de l'une se répercutera sur l'autre. Que serait l'Europe si l'Alliance atlantique venait à faiblir ? Quel rôle pourrait jouer une Europe désunie dans l'Alliance atlantique ? »¹⁹. Pour lui, les Etats européens membres de l'OTAN, doivent alors mener une politique commune, en accord avec les Etats-Unis, grand leader de l'OTAN. Cette conception de la situation internationale va orienter les choix politiques de Paul-Henri Spaak pour la politique internationale de la Belgique lors de la guerre froide. C'est notamment le cas pour les relations diplomatiques de la Belgique vis-à-vis de la République populaire de Chine (RPC).

En octobre 1949, à la suite d'une guerre civile qui déchire la Chine depuis presque un quart de siècle, la création de la République populaire de Chine est annoncée. La RPC a alors pour dirigeant Mao Zedong à la tête du Parti communiste chinois (PCC). Il est parvenu à l'emporter sur les nationalistes du Guomintang dirigés par Chiang Kaï-chek, à la grande surprise des observateurs occidentaux²⁰. Ce changement de pouvoir à la tête du pays le plus peuplé du monde pose alors deux questions principales aux Etats du bloc occidental. Faut-il reconnaître et nouer des relations diplomatiques officielles avec le gouvernement communiste chinois ? Faut-il accepter que le gouvernement de la République populaire de Chine occupe le siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU qui doit revenir à la Chine²¹ ? Face à ces questions, Paul-Henri Spaak va d'abord tenter de défendre les intérêts de l'Europe en construction et de l'OTAN, organisation pour laquelle il occupe le poste de secrétaire général. C'est un projet qu'il va prolonger en tant que ministre des Affaires étrangères jusqu'en 1966.

L'étude des relations diplomatiques entre certains pays du bloc occidental et la Chine communiste durant la guerre froide est d'un foisonnement assez variable selon les pays. Pour les relations Etats-Unis/Chine, les travaux sont abondants. Ils sont notamment réalisés dans le

¹⁹ *Le plaidoyer de M. Spaak à Paris, en faveur de l'acquis européen et atlantique*, dans *Le Soir*, 20/12/1964, p. 3, col. 6-8.

²⁰ GADDIS John Lewis et JACKSON John Edwin, *La guerre froide*, Paris, Les Belles Lettres, 2019, p. 53.

²¹ JULIEN Claudia, *La reconnaissance de la République populaire de Chine par la Belgique (1949-1971) : un processus complexe et de longue haleine*, dans *Relations internationales*, vol. 193, n° 1, 2023, p. 129.

cadre plus général des relations entre ces deux Etats, qui est une préoccupation très actuelle²². Dans le cas des relations entre le Royaume-Uni et la Chine, là aussi il y a une bibliographie importante, bien que moins fournie que dans le cas des Etats-Unis. Les travaux tendent alors plutôt à s'intéresser à la convergence des avis favorables à la reconnaissance de la République populaire de la Chine, à la fois de la part des milieux politiques, mais aussi de la part de la City. La question de Hong Kong est également centrale. La recherche historique française porte une attention beaucoup plus réduite à l'étude des relations avec la RPC. Les travaux sont plutôt produits par des juristes ou des politologues²³.

De même, en Belgique, les études des relations avec la République populaire de Chine durant la guerre froide n'ont pas fait l'objet d'un nombre important d'études historiques. Il est possible de citer l'article de Maurice Piraux publié dans le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, *Les relations entre la Belgique et la République Populaire de Chine. 1949-1979*²⁴. Cependant, ce n'est pas un travail réalisé par un historien de formation et l'article est relativement ancien puisqu'il a été publié en 1979. L'article cherche néanmoins à présenter l'histoire de l'évolution des relations politiques, mais aussi commerciales et culturelles, entre la Belgique et la RPC sur une période assez large.

Il faut également citer l'étude de Catherine Almey, *Belgique et Chine au cœur de la Guerre froide 1954-1957. La politique des petits pas*²⁵. Bien que cette monographie, datée de 1994, ne soit pas particulièrement récente non plus, elle offre néanmoins une étude approfondie des relations commerciales et diplomatiques durant la période de 1954-1957. Catherine Almey propose également une étude de la question de la chrétienté dans la République populaire de Chine. Finalement, il est également possible de citer les travaux récents de Claudia Julien, dont son article dans la revue *Relations internationales* datant de 2023²⁶. Cette étude est beaucoup plus récente. Elle permet d'avoir une synthèse concernant les difficultés que rencontre la Belgique pour établir des relations diplomatiques officielles avec le gouvernement communiste de Chine jusqu'en 1971²⁷. La bibliographie concernant ce sujet en Belgique reste donc peu

²² ROBIN Thierry, *Faut-il reconnaître la Chine rouge ? L'attitude de la France et de ses alliés anglais et américain (janvier 1949-janvier 1950)*, dans *Histoire@Politique*, vol. 19, n° 1, 2013, p. 143.

²³ *Ibidem*, p. 144.

²⁴ PIRAUX Maurice, *Les relations entre la Belgique et la République Populaire de Chine. 1949 - 1979*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 838-839, n° 13-14, 1979, p. 1-57.

²⁵ ALMEY Catherine, *Belgique et Chine au cœur de la Guerre froide 1954-1957. La politique des petits pas*, Louvain-la-Neuve, Bureau du Recueil, 1994.

²⁶ JULIEN Claudia, *La reconnaissance de la République populaire de Chine par la Belgique (1949-1971) : un processus complexe et de longue haleine*, dans *Relations internationales*, vol. 193, n° 1, 2023, p. 129-141.

²⁷ *Ibidem*, p. 129.

fournie, alors même que les relations mouvementées entre ces deux pays restent également un sujet actuel.

Concernant Paul-Henri Spaak, de nombreux historiens belges se sont consacrés à l'étude de sa vie sous divers angles²⁸. Cependant, le sujet des relations avec la République démocratique de Chine reste peu abordé.

Il s'agit alors dans le cadre de ce master 60, de se demander comment la loyauté de Paul-Henri Spaak à l'égard de l'OTAN détermine la politique étrangère de la Belgique vis-à-vis de la République populaire de Chine, durant la guerre froide (1957-1964).

Pour réaliser ce travail plusieurs sources sont mobilisées. La première est l'ensemble de discours prononcés par Paul-Henri Spaak au sujet de la construction européenne et atlantique, compilés par Paul-F. Smets en deux tomes²⁹. Les archives de la Fondation Paul-Henri Spaak, transmises à l'Université catholique de Louvain sur CD-Rom sont également utilisées. Ce mémoire se base également sur les archives de l'OTAN numérisées et disponibles sur le site officiel de l'OTAN³⁰. Finalement le travail mobilise plusieurs articles rédigés dans le quotidien belge *Le Soir*, fondé en 1887 par la famille Rossel et considéré comme un journal de référence³¹. Il faut alors souligner le manque de sources chinoises utilisées dans ce mémoire³². Pour combler à ce manque, les travaux historiques réalisés en anglais par des historiens chinois, reposant ainsi sur des sources chinoises, ont été utilisés dès que possible.

Pour répondre à cette problématique, il s'agit dans un premier temps de revenir sur le contexte historique plus large du début de la guerre froide qui mène à la création de nouvelles institutions internationales, dont l'OTAN. Dans cette partie dédiée au contexte historique, la mise en place de la République populaire de Chine, ainsi que la place de ce nouveau gouvernement dans l'ordre international est également abordée afin de comprendre la situation en 1957.

²⁸ DUMOULIN Michel, *op. cit.*, p. 8. Il est possible de citer à titre d'exemples les ouvrages relativement nombreux consacrés à Spaak et la construction européenne, tel que par exemple SMETS Paul-F., *Les messages de l'Europe dans les discours de Paul-Henri Spaak*, Bruxelles, Fondation Paul-Henri Spaak, 1993. Son rapport à la France a également fait l'objet de plusieurs études, tel que DUCHENNE Geneviève, DUJARDIN Vincent et DUMOULIN Michel, *Paul-Henri Spaak et la France. Acte du colloque organisé à l'occasion de la remise, par la Fondation Paul-Henri Spaak, à l'Université catholique de Louvain, des CD-Roms reproduisant les archives de Paul-Henri Spaak*, Bruxelles, Bruylant, 2007. Sa carrière politique et son parcours de vie de manière générale ont fait l'objet de plusieurs travaux.

²⁹ SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, compil. par SMETS Paul-F., t.1, Bruxelles, Goemaere, 1980.

³⁰ <https://archives.nato.int/>

³¹ Site officiel du groupe Rossel, <[Histoire - Rossel](#)>, consulté le 10/02/2024.

³² Cette lacune n'est pas dû à un manque matériel de sources chinoises, mais à un manque de maîtrise de la langue de la part de l'auteur.

Par la suite, une seconde partie est dédiée à la conception de l'OTAN selon Paul-Henri Spaak. En effet ce dernier à une conception précise de ce que l'OTAN doit être. L'OTAN doit permettre aux démocraties libérales de lutter contre le communisme. Pour cela, Spaak défend l'idée de la nécessité de la consultation et de la mise en place d'une politique commune. Cette conception a une implication importante pour les « petits pays » comme la Belgique et détermine ainsi en grande partie sa position à l'égard de la RPC.

Dans une partie suivante, il s'agit d'étudier les difficultés que pose l'absence de reconnaissance de la RPC, à la fois à la Belgique et à l'OTAN. Pour cela, il faut revenir sur la place de la RPC dans les conflits internationaux, mais également la question centrale de l'admission de la RPC à l'ONU et la question particulièrement préoccupante entre 1957 et 1964 du désarmement.

Finalement, une dernière partie est consacrée à l'année 1964. Deux événements marquent alors l'année concernant la Chine communiste. Premièrement, la France décide d'établir des relations diplomatiques officielles avec la RPC, ce qui porte atteinte à la politique commune de l'OTAN. Puis la RPC se dote de l'arme nucléaire. Cette situation internationale provoque des réactions en Belgique qui mettent en difficultés la politique de Spaak vis-à-vis de la reconnaissance de la RPC, mais également au sujet de son admission à l'ONU.

I. Le début de la guerre froide et de la République populaire de Chine

1. Du début de la guerre froide à la création de l'OTAN

La guerre froide est définie classiquement comme une forme d'opposition, qui commence dès 1947, entre l'idéologie libérale défendue par les Etats-Unis et leurs alliés, et une idéologie socialiste dominée par l'Union soviétique (URSS). Si le monde semble partagé entre ces deux camps, qui se dessinent de plus en plus au long de la guerre froide, plusieurs facteurs empêchent les deux grandes puissances nucléaires d'entrer dans un conflit armé direct³³. D'une part, il y a la menace de l'arme nucléaire. D'autre part, le conflit est avant tout idéologique et politique. Il n'y a pas d'enjeux territoriaux ou matériels qui pourraient mener à un affrontement direct³⁴. De plus, la guerre froide est limitée par certaines structures juridiques de l'après 1945³⁵.

³³ DURANDIN Catherine, *La guerre froide*, vol. 3e éd., Paris, Presses Universitaires de France, 2023, p. 26.

³⁴ SOUTOU Georges-Henri, *La guerre de Cinquante Ans. Les relations Est-Ouest 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001, p. 11.

³⁵ *Ibidem*, p. 12.

La période de guerre froide n'est néanmoins pas une période de paix. De nombreux conflits et atrocités ont lieu au cours des années de tensions³⁶. L'année 1991 est classiquement désignée comme marquant la fin de la guerre froide avec la chute de l'URSS³⁷.

En réalité, les enjeux de la guerre froide apparaissent dès 1944, lorsque les premiers accords sont organisés afin de prévoir l'après Seconde Guerre mondiale³⁸. Les trois Etats considérés comme les grands vainqueurs du conflit, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'URSS, se réunissent alors à plusieurs reprises afin de mettre en place la paix future. Dans le même esprit, la charte des Nations Unies entre en vigueur le 24 octobre 1945 et met en place l'Organisation des Nations Unies³⁹. La tâche monumentale de l'organisation internationale est de maintenir la paix dans le monde⁴⁰.

Toutefois, le seul point commun des trois Etats est le fait d'avoir vaincu l'ennemi nazi. Il est alors difficile de trouver un accord⁴¹. Les idéologies restent opposées et les vainqueurs continuent de redouter une attaque surprise⁴². D'un côté, le communisme bénéficie de la victoire des Soviétiques, qu'elle soit héroïsée ou non. Les partisans du communisme sont de plus en plus nombreux. L'idée d'un projet de reconstruction « alternatif et justicier »⁴³ séduit autant à l'Est qu'à l'Ouest. Cette séduction est visible lors de diverses élections organisées en 1946, où les communistes remportent des suffrages importants, comme en France ou en Roumanie par exemple⁴⁴. En face, les Etats-Unis cherchent à mettre en avant la menace qu'est le communisme selon eux. Ils cherchent à endiguer sa diffusion et son pouvoir d'influence⁴⁵.

Finalement, en 1947, la rupture se marque définitivement entre les anciens alliés. Le président des Etats-Unis, Harry Truman⁴⁶, annonce au Congrès en mars 1947 le principe de la doctrine Truman. Selon lui, Washington doit soutenir les pays « libres ». Ces derniers doivent résister aux pressions venues de l'extérieur, soit la tentation du communisme. La politique

³⁶ DURANDIN Catherine, *op. cit.*, p. 26.

³⁷ *Ibidem*, p. 3.

³⁸ GADDIS John Lewis et JACKSON John Edwin, *La guerre froide*, Paris, Les Belles Lettres, 2019, p. 33.

³⁹ GERARD-LIBOIS Jules et LEWIN Rosine, *La Belgique entre dans la Guerre froide et l'Europe 1947-53*, Bruxelles, Pol-His, 1992, p. 34.

⁴⁰ GAREIS Bernhard Sven, *The United Nations. An introduction*, 2ème éd., Londres, Red Globe Press, 2012, p. 4.

⁴¹ BENN Steil, *Le Plan Marshall*, Paris, Les Belles Lettres, 2020.

⁴² GADDIS John Lewis et JACKSON John Edwin, *op. cit.*, p. 63.

⁴³ DURANDIN Catherine, *op. cit.*, p. 9.

⁴⁴ *Idem*.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 11.

⁴⁶ Il devient président des Etats-Unis en avril 1945 et le reste sept ans, jusqu'en 1953. Sa présidence est largement marquée par le début de la guerre froide, la mise en place de la doctrine Truman, le Plan Marshall et la création de l'OTAN. (Selon SPALDING Elizabeth, *The first cold warrior. Harry Truman, Containment, and the remaking of liberal internationalism*, Lexington, University press of Kentucky, 2006, p. 1.)

l'endiguement se met en place⁴⁷. Cela passe par la mise en place de soutiens économiques et sociaux. C'est ainsi que la même année, un projet d'aide économique destiné à l'Europe, le plan Marshall, est mis en place à l'initiative du général Marshall. L'URSS interdit alors à ses alliés d'en bénéficier. La division en deux camps devient largement visible⁴⁸.

La guerre froide touche progressivement à tous les continents et tous les domaines⁴⁹. Néanmoins ces camps ne sont pas complètement figés. Il y a des dissensions, refus et résistances. De même, la guerre froide ne peut être appréhendée que comme une opposition entre les Etats-Unis et l'URSS, au sein de laquelle leurs alliés ne sont que des pions. C'est pourtant une vision relativement répandue au sein de l'historiographie pendant un certain temps. L'évolution d'une approche globale de l'histoire de la guerre froide met en avant les efforts des Etats européens pour rester indépendants de Washington ou Moscou. C'est le cas par exemple du régime de Tito en Yougoslavie et sa rupture avec l'URSS⁵⁰, ou bien de la décision de de Gaulle de quitter l'OTAN⁵¹. Les études plus récentes sur le sujet permettent également de mettre en lumière les pays dits du « tiers-monde », où les tensions locales ont influencé le conflit, autant que le conflit les a également touchés⁵².

L'OTAN est créée à la suite du plan Marshall. Les douze premiers membres⁵³ signent le Traité de l'Atlantique Nord le 4 avril 1949⁵⁴. Cela concrétise plusieurs années de réclamations adressées aux Etats-Unis de la part de certains pays européens qui souhaitent la mise en place d'une défense commune⁵⁵. À l'origine, le traité vise seulement à officialiser une sorte de partenariat entre les différents membres. L'OTAN a alors pour but d'unir l'Europe de l'Ouest et d'éviter ainsi au communisme de s'y répandre⁵⁶. Cependant, le début de la guerre de Corée

⁴⁷ DURANDIN Catherine, *op. cit.*, p. 16.

⁴⁸ ZORGBIBE Charles, *Histoire de l'Otan*, Bruxelles, Complexe, 2002, p. 20.

⁴⁹ DURANDIN Catherine, *op. cit.*, p. 4.

⁵⁰ Tito devient le dirigeant de la Yougoslavie lors de la Seconde Guerre mondiale. Si au départ sa politique semble suivre celle de Staline, en 1948 Tito est expulsé du bureau d'information des partis communistes et ouvriers, le Kominform, à la suite d'accusations de Staline. Le parti communiste yougoslave décide alors de rejeter les accusations de Staline. Pour la première fois, un parti communiste européen confronte l'URSS. (Pour plus d'informations à ce sujet voir RAJAK Svetozar, *No bargaining chips, no spheres of interest : the Yugoslav origins of Cold War non-alignment*, dans *Journal of Cold War studies*, vol. 16, n° 1, 2014, p. 146-179.)

⁵¹ ETGES Andreas, JARAUSCH Konrak et OSTERMANN Christian (éd.), *The Cold war. Historiography, memory, representation*, Berlin, De Gruyter, 2017, p. 6.

⁵² *Ibidem*, p. 5.

⁵³ La Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

⁵⁴ KAMP Karl-Heinz, *NATO from Washington (1949) to Strasbourg/Kehl (2009)*, dans *Politique étrangère*, vol. Hors-série, n° 5, 2009, p. 25.

⁵⁵ DURANDIN Catherine, *op. cit.*, p. 22.

⁵⁶ CHEN Yang et SHAOXUAN Yi, *China-NATO Relations. History and Reality*, dans *BRIQ Belt & Road Initiative Quarterly*, vol. 4, n°3, 2023, p. 28.

en 1950 pousse le partenariat à évoluer sous la forme d'une organisation militaire. L'Alliance se développe ensuite avec la création d'un conseil des députés en 1950, puis d'un secrétariat établi à Paris. En 1952, un secrétaire général est choisi afin de présider l'assemblée et ses réunions. Il dirige également les agences civiles de l'Alliance⁵⁷. En réponse, le Pacte de Varsovie⁵⁸ est rapidement mis en place par le bloc de l'Est, en 1955⁵⁹.

L'OTAN est ensuite rejoint par la Grèce et la Turquie en 1952, puis l'Allemagne de l'Ouest en 1955. En 1982, L'Espagne s'y joint également⁶⁰. C'est à la suite de la chute de l'URSS que l'organisation connaît une nouvelle expansion. Aujourd'hui, vingt-huit pays sont membres de l'OTAN⁶¹.

Lors de sa fondation, la Belgique se positionne rapidement en faveur de l'OTAN. En effet, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale la politique étrangère de la Belgique est caractérisée par le principe de neutralité. Seulement, cette politique est mise en échec à plusieurs reprises. La Belgique renonce alors à ce principe et s'engage rapidement dans la construction européenne et l'Alliance atlantique⁶². Cette interdépendance entre les pays permet en plus à la Belgique, considérée comme un « petit pays », d'accroître son influence sur la scène internationale⁶³. Le gouvernement belge peut ainsi émettre des avis et influencer la politique menée par l'OTAN. Par exemple, la Belgique revendique la mise en place d'un dialogue entre l'Alliance et les pays d'Europe de l'Est⁶⁴. Cela permet au gouvernement de Bruxelles de se positionner dans la guerre froide, défendre ses intérêts, ou jouer un rôle d'intermédiaire sans être mis à l'écart⁶⁵.

La construction européenne, avec la création de la Communauté économique européenne (CEE) en 1957, est aussi importante pour renforcer la position de la Belgique au sein de l'Alliance. Les acteurs de la politique extérieure belge défendent l'idée d'une « Europe atlantique ». Il s'agit de soutenir à la fois la coopération atlantique et la construction européenne, puisque les

⁵⁷ DURANDIN Catherine, *op. cit.*, p. 27.

⁵⁸ Le pacte de Varsovie résulte de la formation d'un traité d'amitié, coopération et assistance mutuelle, conclu entre tous les Etats communistes européens, excepté la Yougoslavie. Les membres sont : l'Albanie, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne de l'Est, la Pologne, la Roumanie, la Hongrie et l'URSS. La Corée du Nord, le Viêt-Nam du Nord et la Mongolie reçoivent ensuite le statut d'observateurs. (WAGNER N. *NATO and the Warsaw Pact*, dans *South African journal of military studies*, vol. 8, n° 4, 1978, p. 41)

⁵⁹ DURANDIN Catherine, *op. cit.*, p. 28.

⁶⁰ MATTHIJS Herman, *The funding of the North Atlantic Treaty Organization*, dans *Journal of power, politics & governance*, vol. 3, n° 1, 2015, p. 47.

⁶¹ *Ibidem*, p. 48.

⁶² HOORICKX Estelle, *Stratégie atlantique et position de la Belgique dans la « détente » (1954-1972)*, dans *Stratégie*, vol. 110, n° 3, 2015, p. 88.

⁶³ DUJARDIN Vincent, *Go-Between: Belgium and Détente, 1961–73*, dans *Cold War History*, vol. 7, n° 1, 2007, p. 96.

⁶⁴ *Idem*.

⁶⁵ *Ibidem*, p. 109.

deux sont interdépendants⁶⁶. Cette politique a souvent valu à la Belgique d'être accusée de « suivisme atlantiste ». Néanmoins la Belgique sait également défendre ses intérêts et se détacher des positions américaines⁶⁷.

Ainsi l'OTAN cherche à défendre les pays d'Europe de l'Ouest de la « menace communiste » représentée par l'Union soviétique dans le cadre de la guerre froide. Cependant l'Alliance atlantique se trouve rapidement confrontée à la diffusion du communisme dans d'autres régions du monde et notamment en Asie de l'Est⁶⁸.

2. L'arrivée de la République populaire de Chine sur la scène internationale

Alors que le traité de l'Atlantique Nord est signé par les pays d'Europe de l'Ouest, l'Asie connaît au même moment un bouleversement important avec la proclamation de la République populaire de Chine en octobre 1949. En effet, après plusieurs années de vives tensions entre les partis nationalistes et communistes, la Chine bascule dans une guerre civile en 1946⁶⁹. Après trois ans de conflit, c'est finalement le parti communiste, dont le chef est Mao Zedong⁷⁰, qui ressort vainqueur. Le leader du parti nationaliste, Chiang Kai-Chek⁷¹, est alors contraint de fuir sur l'île de Taiwan⁷².

⁶⁶ HOORICKX Estelle, *op. cit.*, p. 89.

⁶⁷ *Ibidem*, p. 90.

⁶⁸ CHEN Yang et SHAOXUAN Yi, *op. cit.*, p. 28.

⁶⁹ CHUN Huang et JUE Wang, *China's path to become a modern nation: industrialization, learning strategy and system choice*, dans *Revue française d'histoire économique*, vol. 9-10, n° 1-2, 2018, p. 47.

⁷⁰ Mao Zedong (1893-1976) est l'une des personnalités les plus connues du XXème siècle. Il est issu de ce qui est appelé la *May Fourth Generation* (en référence à un mouvement anti-impérialiste de 1919, en réaction au Traité de Versailles notamment). Il devient rapidement sympathisant du marxisme. Cela le mène à devenir également révolutionnaire. Il se rend alors à Beijing afin de retrouver cette révolution. Il devient ensuite membre du Parti communiste chinois dans les années 1920, puis monte les échelons en devenant l'un des leaders du parti et de l'armée révolutionnaire, et finalement le chef suprême du parti à partir de 1949, jusqu'à sa mort en 1976. Aujourd'hui, sa politique violente vis-à-vis du peuple chinois (le Grand Bond en avant, ou la révolution culturelle) est largement dénoncée. (Selon CHEEK Timothy, *Mao, Revolution, and Memory*, dans *A critical introduction to Mao*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 3-30).

⁷¹ Chiang Kai-Shek (1887-1975) est le leader de la Chine nationaliste. Il s'unit dans un premier temps avec le parti communiste pour réunifier la Chine en 1923, mais il se retourne contre eux et commence à les massacrer dès 1927. Il s'empare du pouvoir et se retrouve à la tête de la Chine en 1928. Son parti règne alors sur la Chine les années suivantes avec un régime autoritaire et une forte persécution des communistes chinois. Il est contraint de s'allier à nouveau aux communistes en 1937 dans le cadre de la guerre contre le Japon. Dès que la guerre prend fin en 1945, la Chine est à nouveau confrontée aux tensions entre nationalistes et communistes, qui mènent finalement à la guerre civile et la défaite de Chiang Kai-Shek. (voir WANG Ke-wen, *Chiang Kai-Shek (Jiang Jieshi)*, dans CUA Antonio (éd.), *Encyclopedia of Chinese philosophy*, Londres, Routledge, 2003, p. 48-51.)

⁷² GADDIS John Lewis et JACKSON John Edwin, *op. cit.*, p. 53.

La Chine devient donc un Etat communiste dès le début de la guerre froide. Les dirigeants du parti communiste sont rapidement confrontés à la question des affaires étrangères⁷³. La nouvelle Chine communiste nécessite des relations extérieures paisibles afin de se concentrer sur les changements à réaliser en interne⁷⁴. La RPC décide dans un premier temps de se rapprocher de l'URSS et de Staline avec la stratégie dite *yibiandao* (*leaning to one side*). Cela implique de s'allier avec l'URSS afin de faire face aux Etats-Unis⁷⁵.

Pour les autres Etats, la question de la reconnaissance officielle de la RPC et l'établissement de relations diplomatiques se pose. Les gouvernements alliés à l'URSS procèdent rapidement à la reconnaissance de la République populaire de Chine. Ainsi dans les cinq jours suivant l'annonce de la proclamation du nouveau gouvernement, l'URSS, la Corée du Nord, la Hongrie et la Pologne reconnaissent officiellement le gouvernement communiste chinois. Les Etats occidentaux sont plus prudents concernant la position à adopter⁷⁶. Le gouvernement de Beijing pose des conditions simples pour l'établissement de relations diplomatiques avec les Etats non communistes. Il est nécessaire que les gouvernements soient prêts à ne pas avoir, ou bien rompre, les relations avec le gouvernement de Chiang Kai-Shek en exil et reconnaître le gouvernement de la RPC comme seul gouvernement légitime de la Chine. Des représentants doivent ensuite être envoyés pour négocier et finaliser la reconnaissance⁷⁷. Ces conditions sont difficiles à accepter pour beaucoup de gouvernements occidentaux.

Les Etats-Unis en particulier, qui soutiennent fortement Chiang Kai-Shek⁷⁸, refusent de procéder à la normalisation des relations avec la RPC. Le conflit coréen qui débute en 1950 radicalise l'opposition Chine/Etats-Unis, puisque les forces chinoises affrontent les forces américaines⁷⁹. Cependant, quelques gouvernements d'Europe de l'Ouest procèdent à la

⁷³ NIU Jun, *The Cold War and the Origins of Foreign Relations of the People's Republic of China*, trad. Par ZHONG Yijing, Leiden, Brill, 2018, p. XI.

⁷⁴ YANG Kuisong et MAO Sheng, *Unafraid of the Ghost: The Victim Mentality of Mao Zedong and the Two Taiwan Strait Crises in the 1950s*, dans *China Review*, vol. 16, n° 1, 2016, p. 9.

⁷⁵ CHENG Yu-Shek Joseph et ZHAN Wakung Franklin, *Chinese Foreign relation strategies under Mao and Deng : A systematic and comparative analysis*, dans *Kasarinhlán Philippine journal of Third world studies*, vol. 14, n° 3, 1999, p. 95.

⁷⁶ JULIEN Claudia, *op. cit.*, p. 132.

⁷⁷ CHRISTENSEN Thomas, *A "lost chance" for what ? Rethinking the origins of US-PRC confrontation*, dans *The Journal of American-East Asian Relations*, vol. 4, n° 3, 1995, p. 257.

⁷⁸ Il faut souligner l'important rôle qu'a joué Song Meiling, l'épouse de Chiang Kai-Shek dans les relations sino-américaines. Elle se rend régulièrement, à partir de 1942, aux Etats-Unis où elle joue le rôle d'une véritable ambassadrice auprès des dirigeants américains. En 1948, elle réclame une déclaration de soutien officiel de la part des Etats-Unis, ainsi qu'une aide militaire et économique qui lui est refusée. Elle participe également à l'organisation des lobbys chinois afin de promouvoir la cause de Chiang Kai-Shek et du Guomintang aux Etats-Unis. Elle doit néanmoins constater l'effondrement de la Chine nationaliste en 1949. (Voir à ce sujet, PAQUET Philippe, *Madame Chiang Kai-Shek. Un siècle d'histoire de la Chine*, Paris, Gallimard, 2010.)

⁷⁹ JULIEN Claudia, *op. cit.*, p. 134.

reconnaissance de la RPC dès 1950 afin de défendre leurs intérêts. C'est le cas de l'Angleterre en janvier 1950, puis des Pays-Bas en mars de la même année⁸⁰. L'Angleterre espère notamment que la normalisation des relations permette à la Chine communiste de se détacher de l'URSS⁸¹.

Néanmoins, la RPC se retrouve rapidement dans une situation de non-reconnaissance de la part des Etats-Unis et de ses alliés occidentaux. Cette situation est également profondément liée au problème de la représentation de la RPC à l'ONU. En effet, la Chine est l'un des membres fondateurs des Nations Unies et bénéficie ainsi d'un siège au Conseil de sécurité permanent et du droit de veto. Cependant le siège revient à Taiwan en 1949 et il est impossible d'avoir deux gouvernements pour un même siège⁸².

Face à ces questions, le ministre des Affaires étrangères belges, Paul Van Zeeland, fait le choix de s'aligner sur la position des Etats-Unis, au nom d'une politique commune au sein du bloc occidental⁸³. La Belgique refuse donc de reconnaître la RPC. La représentation diplomatique belge en Chine est contrainte de cesser d'exercer dès 1951⁸⁴. Les contacts avec la RPC ne disparaissent pas entièrement pour autant. En 1957, la Commission économique de l'Association Belgique-Chine est fondée par exemple⁸⁵. Dans le domaine culturel également, plusieurs actions sont mises en place afin de rapprocher les deux pays⁸⁶.

Néanmoins, la guerre froide évolue. La politique diplomatique de la RPC change également. Ainsi dans les années 1960, Mao Zedong s'éloigne de plus en plus de l'URSS. La Chine communiste adopte la stratégie diplomatique *liangge daren* (*fighting with two fists strategy*) en s'opposant à la fois aux Etats-Unis et à l'URSS⁸⁷. La question de la reconnaissance de la RPC et de son admission à l'ONU se pose donc régulièrement au sein des membres du bloc occidental. La Belgique fait le choix de déléguer à l'OTAN la prise de décision concernant la RPC⁸⁸.

⁸⁰ *Ibidem*, p. 132.

⁸¹ ROBIN Thierry, *op. cit.*, p. 145.

⁸² JULIEN Claudia, *op. cit.*, p. 131.

⁸³ ALMEY Catherine, *op. cit.*, p. 177.

⁸⁴ JULIEN Claudia, *op. cit.*, p. 134.

⁸⁵ PIRAUX Maurice, *op. cit.*, p. 19.

⁸⁶ ALMEY Catherine, *op. cit.*, p. 121.

⁸⁷ CHENG Yu-Shek Joseph et ZHAN Wakung Franklin, *op. cit.*, p. 96.

⁸⁸ CLAUDIA Julien, *La politique étrangère belge à l'OTAN vis-à-vis de la Chine communiste (1949-1971)*. Acte de colloque inédit du 22 et 23 mai 2023, p. 12.

II. L'OTAN selon Paul-Henri Spaak

1. Maintenir la paix mondiale face à la coexistence pacifique

En février 1956, la perte de dynamisme de l'OTAN inquiète de plus en plus les membres de l'Alliance. L'idée d'une nécessaire revitalisation de l'OTAN se diffuse et cela doit passer par une réforme politique⁸⁹. Paul-Henri Spaak défend lui-même cette idée. En tant que candidat à la position de secrétaire général de l'Organisation, il expose quatre points lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères. Il considère qu'il faut d'abord réaffirmer la nécessité de l'OTAN, l'adapter aux situations nouvelles, réaliser cette adaptation en commun, et finalement faire cette adaptation de façon réaliste, audacieuse et prudente⁹⁰. Il est ainsi élu secrétaire général de l'OTAN en 1957 afin de mener cette politique.

Spaak déclare en mai 1957 :

« Si l'OTAN était demeurée uniquement un instrument militaire, je n'y serais jamais allé. Mais la tâche qu'elle s'est assignée est plus vaste. Il s'agit, en réalité, de coordonner les politiques étrangères d'une série de nations qui veulent maintenir la paix. C'est pour cela que j'ai accepté »⁹¹.

Paul-Henri Spaak compte ainsi défendre sa conception de l'OTAN. Selon lui, le rôle principal que doit jouer le traité de l'Atlantique nord est d'abord de maintenir la paix, notamment en Europe.

Lorsque l'OTAN est fondée en 1949, le but de l'Alliance est de mettre en place une organisation militaire commune afin d'empêcher la diffusion du communisme en Europe. Pour cela, l'article 5 du traité indique que si l'un des pays membres est attaqué, les autres doivent réagir comme s'ils étaient eux-mêmes attaqués⁹². Lorsque Paul-Henri Spaak débute sa carrière en tant que secrétaire général de l'Organisation, il considère que l'objectif est atteint. Il répète lors de plusieurs discours que l'Occident a su empêcher l'expansion soviétique en Europe de l'Ouest⁹³. Cependant, il considère que cela n'implique pas de laisser de côté l'Organisation, mais bien de

⁸⁹ DUMOULIN Michel, *op. cit.*, p. 530.

⁹⁰ *Ibidem*, p. 533.

⁹¹ M. P.-H. Spaak prend congé des socialistes bruxellois, dans *Le Soir*, 11/05/1957, col. 7-8, p. 3.

⁹² SPAAK Paul-Henri, *Why NATO ?*, Londres, Pinguin Books, 1959, p. 17.

⁹³ SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, compil. par SMETS Paul-F., t.1, Bruxelles, Goemaere, 1980, p. 653.

renforcer ses activités. Il prône ainsi l'expansion des responsabilités de l'OTAN dans les domaines politiques et économiques⁹⁴.

En effet, depuis 1949 les relations entre l'Union soviétique et les membres de l'OTAN ont changé. À la suite de la mort de Staline en 1953, Nikita Khrouchtchev s'impose comme le nouveau dirigeant de l'URSS. Lors du XXème congrès du parti communiste de l'Union soviétique en 1956, il présente sa doctrine de la coexistence pacifique⁹⁵. Pour Khrouchtchev cela implique pour le monde communiste de coexister aux côtés du monde occidental, même s'il y a des tensions, afin de ne pas devoir recourir au conflit armé⁹⁶. Dès 1957, Spaak commente la nouvelle politique étrangère soviétique dans un article rédigé pour le journal américain *Foreign Affairs* :

« Although both before and after the Twentieth Communist Party Congress there were changes in the Soviet Union's domestic policy, its foreign policy has remained exactly the same. Its aim is still what it was under Stalin : to weaken the Western nations, to create difficulties for them by complicating and poisoning the problems with which they are faced, and yet to refrain from overstepping certain limits beyond which they inevitably would find themselves involved with a world war »⁹⁷.

Ainsi Spaak ne considère pas que la coexistence pacifique éloigne réellement le danger du communisme. Au contraire, il affirme lors d'une prise de parole devant le Collège de Défense de l'OTAN en 1960 que le but de cette doctrine est d'obtenir la domination du communisme sur le monde. Il affirme au sujet de Khrouchtchev qu'il est « sûr de ne pas trahir sa pensée en ajoutant qu'il pense sincèrement que, grâce à ce nouveau moyen [...] le communisme va triompher et qu'un jour son rêve se réalisera de voir le communisme dominer le monde »⁹⁸.

Spaak considère que la menace communiste pèse toujours sur l'ensemble du monde. Pour lui, le communisme n'est pas seulement un simple positionnement politique. Il décrit à plusieurs reprises le communisme comme une nouvelle forme de « civilisation » qui cherche à s'imposer face aux démocraties occidentales. Ses principes fondamentaux sont perçus comme

⁹⁴ *Ibidem*, p. 654.

⁹⁵ AUCLERT Raphaëlle, *The « Armed Thaw » : Cultural war under peaceful coexistence. A comparative study between the 1950s and today*, dans *Journal of Russian American studies*, vol. 2, n° 2, 2018, p. 114.

⁹⁶ Nikita Khrouchtchev définit notamment sa doctrine dans un article publié en 1959 dans le journal américain *Foreign affairs*. (voir KHROUCHTCHEV Nikita, *On peaceful coexistence*, dans *Foreign Affairs*, vol. 38, n° 1, 1959.)

⁹⁷ SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, t.1, op. cit., p. 609.

⁹⁸ SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, compil. par SMETS Paul-F., t.2, Bruxelles, Goemaere, 1980, p. 759.

radicalement opposés aux principes défendus par l'Europe et les Etats-Unis. Par conséquent, Spaak estime que le monde « libre » et le monde communiste ne peuvent pas coexister⁹⁹. Le secrétaire général de l'OTAN insiste sur la nécessité de défendre ce qu'il appelle le « message européen » face à un « déclin de l'Europe »¹⁰⁰, soit une forme de culture européenne commune et unie face au communisme. C'est nécessaire afin de défendre la paix dans le monde.

Pour cela, Spaak voit l'OTAN comme l'instrument primordial de la paix. Il décrit l'Organisation comme « le plus sûr garant de l'Occident »¹⁰¹. C'est d'elle que dépend « l'avenir de l'Europe libre, du continent nord-américain et de tous les peuples qui désirent rester fidèles aux vrais principes démocratiques »¹⁰². Pour cette défense du « monde libre », les Etats-Unis sont perçus comme un allié indispensable.

Lors d'un discours prononcé en 1959 à l'occasion de la Conférence des Parlementaires de l'OTAN, Paul-Henri Spaak insiste sur les efforts militaires accomplis par les Etats-Unis, sa confiance envers les pays membres du Traité atlantique nord et sa fidélité. Spaak ajoute qu'« il serait fort utile que tous les parlements européens, que toutes les opinions publiques européennes se rappellent de temps en temps les chiffres considérables que les Etats-Unis ont dépensés pour nous permettre de bâtir notre défense »¹⁰³. L'Europe qu'il défend est donc une Europe guidée par les Etats-Unis. Tout au long de son mandat en tant que secrétaire général de l'OTAN, puis lors de son retour au ministère des Affaires étrangères, Spaak ne cesse d'affirmer sa loyauté vis-à-vis des Etats-Unis.

La Belgique n'était pourtant pas convaincue par l'idée d'une défense européenne commune guidée par les Etats-Unis. Après la Seconde Guerre mondiale, lorsque la possibilité de créer une alliance atlantique est évoquée, Spaak défend l'idée que les Etats-Unis sont trop éloignés de l'Europe pour en assurer la défense. Il promeut plutôt l'idée d'un partenariat entre les pays européens dirigé par le Royaume-Uni¹⁰⁴. Il change d'avis par la suite, afin de défendre au mieux les intérêts de la Belgique. En effet, Spaak aimerait que la Belgique se rapproche de l'Allemagne de l'Ouest afin de l'intégrer dans une coopération européenne politique et

⁹⁹ SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, t.1, op. cit., p. 610.

¹⁰⁰ *Ibidem*, p. 635.

¹⁰¹ *Ibidem*, p. 661.

¹⁰² SPAAK Paul-Henri, *Au revoir OTAN*, dans *Le Soir*, 03/03/1961, col. 2-4, p. 1.

¹⁰³ SPAAK Paul-Henri, *L'Ouest indécis ? Discours prononcé à l'occasion de la Conférence des Parlementaires de l'OTAN*, Washington, 19/11/1959, p. 15.

¹⁰⁴ COOLSAET Rik, *Atlantic loyalty, European autonomy. Belgium and the Atlantic Alliance 1949-2009*, Bruxelles, Egmont, 2009, p. 9.

économique. Le Plan Marshall facilite particulièrement la mise en place de cette objectif. Il permet alors de trouver une solution rapide à une difficulté importante à laquelle la Belgique d'après-guerre fait face : la menace d'un étranglement du commerce belge avec ses partenaires commerciaux directs, qui mettrait en péril la reprise économique. Le Plan Marshall contribue donc à rapprocher les Etats-Unis et la Belgique. Cependant, Spaak reste favorable à une coopération européenne sous leadership britannique¹⁰⁵.

Il perçoit le Traité de Bruxelles adopté en mars 1948 comme un succès. Cependant, pour Londres ce traité n'est qu'une étape vers une coopération atlantique plus large. La Belgique reste mécontente face aux négociations en faveur d'une organisation atlantique. Finalement, Spaak change d'avis. Cela est dû notamment à la situation européenne à ce moment. La Grande-Bretagne ne veut pas être en position de leader vis-à-vis d'une alliance européenne. De plus, les Etats-Unis mènent une politique active en Europe, contrairement à ce que Spaak avait pu imaginer. La position américaine à l'égard de l'unification européenne et de l'intégration de l'Allemagne de l'Ouest est proche des objectifs belges. Les Etats-Unis deviennent ainsi un allié privilégié pour la politique étrangère belge¹⁰⁶.

Spaak défend régulièrement le fonctionnement atlantique autour des Etats-Unis par la suite. À titre d'exemple, il répète en 1963 :

« Il est impossible de concevoir une défense atlantique en séparant les Etats-Unis de l'Europe occidentale, dit-il. Et peut-on contester aux Américains le désir d'exercer un rôle de leader dans cette action, alors qu'ils assument les 80 pc de l'effort commun et que 450 000 soldats américains sont cantonnés en permanence loin des frontières de leurs pays, pour défendre l'Europe ? »¹⁰⁷.

Spaak semble convaincu que le fonctionnement de l'Alliance autour des Etats-Unis est le fonctionnement le plus approprié. Cela permet de défendre le projet européen de Spaak, mais aussi les intérêts nationaux belges.

¹⁰⁵ *Ibidem*, p. 10.

¹⁰⁶ *Ibidem*, p. 12.

¹⁰⁷ Y. T., *Le sens et l'avenir des relations entre la Belgique et les Etats-Unis. Un exposé de M. Spaak aux Amitiés belgo-américaines*, dans *Le Soir*, 26/03/1963, col. 2-3, p. 2.

Cette fidélité de Spaak à l'égard des Etats-Unis suscite néanmoins des critiques. Le général de Gaulle, notamment, le considère comme « instrument des Américains » et la politique étrangère belge est qualifiée de « suiviste atlantiste »¹⁰⁸.

Paul-Henri Spaak prône le renforcement de l'OTAN dès son arrivée à la tête de l'Alliance. Elle doit s'adapter à cette nouvelle coexistence pacifique, mais également faire face aux nouveaux défis. En effet, Spaak considère le communisme comme une menace globale pour la paix et les démocraties. Il ne cesse alors de répéter que ce n'est pas un conflit entre les Etats-Unis et l'URSS, mais bien un défi à l'ensemble du « monde libre ». Pour cette raison, « l'idée d'une alliance militaire atlantique limitée à une aire géographique déterminée, suffisante en 1949, est donc inadéquate en 1958 »¹⁰⁹. Spaak constate que l'expansion du communisme ne se déroule plus en Europe mais de plus en plus en Afrique et en Asie. Il ne cesse alors de militer pour un élargissement des compétences de l'OTAN et une adaptation à cette nouvelle situation. Pour cela, il cherche à mettre en place à l'OTAN une diplomatie nouvelle. Le ciment de l'Alliance doit être la mise en place d'une politique commune, afin de défendre le « monde libre »¹¹⁰.

2. La consultation politique comme nouvelle pratique diplomatique

Spaak affirme que l'OTAN ne peut fonctionner qu'en pratiquant la consultation et la coopération politique. Cette position est liée à la situation difficile dont l'OTAN vient de sortir en 1957. En effet, plusieurs membres de l'organisation se sont retrouvés opposés au cours d'un conflit concernant le canal de Suez en 1956, ce qui a contribué à fragiliser l'OTAN. Le canal de Suez est une voie maritime située entre la Méditerranée et le golfe Persique¹¹¹. En juillet 1956, le dirigeant de l'Egypte, le colonel Nasser, annonce la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez après des années de domination britannique sur cette région¹¹². La Grande-Bretagne et la France dénoncent cette nationalisation et mettent en place, avec l'aide d'Israël, la planification d'une attaque contre l'Egypte. Le 29 octobre, les opérations militaires débutent avec l'occupation israélienne de la bande de Gaza et une intervention dans le Sinaï. Les Etats-

¹⁰⁸ HOORICKX Estelle, *op. cit.*, p. 90.

¹⁰⁹ LOUVAIN-LA-NEUVE, Archives de l'Université catholique de Louvain, Fonds Paul-Henri Spaak, Discours prononcé par M. Paul-Henri Spaak secrétaire général de l'OTAN à l'Association du Traité Atlantique à Boston, D5507, p. 8.

¹¹⁰ SPAAK Paul-Henri, *L'Ouest indécis ?*, *op. cit.*, p. 22.

¹¹¹ PIQUET Caroline, *Le canal de Suez : une route stratégique au cœur des conflits du Moyen-Orient au XXe siècle*, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 262, n° 2, 2016, p. 73.

¹¹² *Ibidem*, p. 80.

Unis protestent alors contre l'attaque menée par Israël¹¹³. Ce conflit fragilise l'OTAN puisque la Grande-Bretagne et la France se retrouvent opposés aux Etats-Unis qui n'ont pas été consultés au sujet de la crise. Il est décidé à l'OTAN qu'une consultation politique entre les différents membres devient nécessaire.

Spaak soutient largement cette idée afin « d'éviter des incidents et des crises comme ceux qui se sont déjà produits et dont la répétition pourrait être fatale »¹¹⁴. Lors d'un discours au Sénat prononcé en avril 1957, juste avant son départ de la vie politique belge, Spaak explicite son avis sur la consultation. Il déclare :

« Nous avons constaté d'abord ce qu'il y avait d'artificiel dans le fait de croire qu'il était possible, tout en étant alliés au nord d'un certain parallèle, de mener chacun, au sud de ce même parallèle, la politique de son choix. Nous nous sommes aperçus qu'au fond nos préoccupations étaient générales et mondiales et qu'un événement surgissant loin de l'Europe pouvait avoir sur ce continent des conséquences immédiates et graves. Par conséquent, nous nous sommes engagés à accomplir un très grand effort pour coordonner, et, si possible, pour unifier notre politique étrangère »¹¹⁵.

En effet, la crise du canal de Suez démontre que la défense des intérêts nationaux des membres de l'OTAN, même en dehors du cadre géographique européen, a un impact sur l'organisation.

Il est décidé que toutes les questions de politiques internationales doivent être discutées au sein de l'OTAN, même si cela ne provoque pas de prise de décisions. La consultation doit permettre à tous les membres d'être informés de la situation et de pouvoir donner leurs avis¹¹⁶. Pour Spaak, cette consultation est d'autant plus importante lorsqu'elle concerne des zones qui ne sont pas couvertes par les obligations militaires du Pacte¹¹⁷.

Spaak voit en cette nouvelle forme de diplomatie un changement majeur. Il décrit l'OTAN comme « the very centre of the most significant diplomatic innovation ever attempted, and is not only creating new methods, but even a new spirit, where the relations of nations to each other are concerned »¹¹⁸ au cours d'un exposé en 1958. Dès la fin de cette année 1958, Spaak

¹¹³ *Ibidem*, p. 81.

¹¹⁴ Archives de l'OTAN, SPAAK Paul-Henri, *Les principaux problèmes qui se posent à l'Alliance*, Rapport du Secrétaire Général du 3 décembre 1957, C-M(57)144, p. 1.

¹¹⁵ SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, t.1, *op. cit.*, p. 633.

¹¹⁶ Archives de l'OTAN, *Record of meeting*, C-R(55)21, p. 10.

¹¹⁷ SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, t.1, *op. cit.*, p. 659.

¹¹⁸ SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, t. 2, *op. cit.*, p. 675.

se montre optimiste. Il constate lors de la Quatrième conférence des parlementaires de l'OTAN que « nous avons fait beaucoup, dans le domaine de la consultation. Nous avons des progrès qui ont probablement dépassé tout ce que l'on pouvait espérer »¹¹⁹. Les membres de l'OTAN semblent bien appliquer cette nouvelle pratique diplomatique de la consultation.

Seulement la consultation politique est rapidement confrontée à ses limites. Au cours de cette même conférence, Spaak déclare quelques instants plus tard qu'il est « forcé de reconnaître que cette méthode a posé de nouveaux problèmes ; je voudrais que tout le monde se rende compte du fait que la consultation n'est pas une fin en soi ; la consultation n'est qu'un moyen et la fin serait l'accord entre les pays »¹²⁰. En effet, la consultation ne mène pas à de véritables accords entre les membres de l'Alliance. Cela est d'autant plus visible lorsque les consultations concernent des territoires hors Europe, notamment les anciennes colonies ayant entamées un processus d'indépendance politique¹²¹. Spaak déplore cette incapacité à trouver un terrain d'entente.

Il prône vivement la mise en place d'une politique commune au sein de l'OTAN qui doit émerger de la consultation. Sans politique commune, la consultation n'a un intérêt que très limité. Seulement l'Alliance ne cesse de rencontrer des difficultés. Après plusieurs consultations menées au sujet de l'Islande et de Chypre par exemple¹²², Spaak constate qu'« après avoir marqué des progrès qui étaient très satisfaisants, et qui nous permettaient de croire que nous allions remporter des succès décisifs, nous avons échoué »¹²³. De même, en septembre 1959, il explique que « le problème interne de l'Alliance, c'est aujourd'hui, il ne faut pas hésiter à le dire, celui des rapports de la France avec ses partenaires du Pacte atlantique »¹²⁴. La mise en place d'une politique commune au sein des membres de l'OTAN s'avère alors particulièrement difficile. Le fait que certains membres, comme la France, ne jouent pas réellement le jeu de la consultation aggrave les difficultés. La session ministérielle de l'OTAN de décembre 1960 se montre relativement décevante, notamment en matière de politique

¹¹⁹ *Ibidem*, p. 690.

¹²⁰ *Ibidem*, p. 693.

¹²¹ *Idem*.

¹²² L'Islande, membre de l'OTAN, entre en conflit contre la Grande-Bretagne dans le cadre des restrictions mises en place concernant la zone de pêche autorisée autour de l'Islande. Spaak tente en vain de réconcilier les deux partis. De même, Chypre, ancienne colonie britannique, entame son processus d'indépendance au cours des années 1950. Dans ce contexte, la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie s'opposent concernant le futur de Chypre. (Voir au sujet de l'Islande GUÐMUNDSSON J. Guðmundur, *The cod and the cold war*, dans *Scandinavian Journal of History*, vol. 31, n° 2, 2006, p. 97-118. Voir au sujet de Chypre HOLLAND Robert, *NATO and the struggle for Cyprus*, dans *Journal of Modern Greek Studies*, vol. 13, n° 1, 1995, p. 33-61.)

¹²³ SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, t. 2, op. cit., p. 698.

¹²⁴ *Ibidem*, p. 735.

commune et de coordination économique et scientifique. Spaak publie sa décision de quitter l'OTAN le 31 décembre 1960¹²⁵.

Cependant lorsqu'il retourne au ministère des affaires étrangères belge, Spaak n'abandonne pas ses convictions à l'égard de l'OTAN et de la politique commune. Ce principe de consultation politique joue un rôle central dans la politique adoptée par la Belgique vis-à-vis de la République populaire de Chine.

3. L'influence d'un « petit pays » dans la situation internationale

La consultation politique doit permettre aux « petits pays », tel que Spaak les qualifie, de trouver une nouvelle place au sein des relations internationales. Le terme de « petit Etat » est difficile à définir précisément. En effet, plusieurs Etats européens sont qualifiés de « petits », cependant il n'y a pas véritablement de critères communs pour les décrire et les qualifier ainsi¹²⁶. Lorsque Spaak décrit la Belgique comme un petit pays, il est possible de faire l'hypothèse qu'il considère la Belgique petite en comparaison des Etats très visiblement présents sur la scène internationale dans le cadre de la guerre froide, comme l'URSS ou les Etats-Unis.

Néanmoins cela ne signifie pas que les « petits pays » ne jouent aucun rôle et n'ont aucune influence sur les événements de la guerre froide. Au contraire, selon Spaak les organisations multinationales offrent une véritable opportunité à ces pays de défendre leurs intérêts et de se prononcer. Il déclare ainsi en 1959 que « l'OTAN est aujourd'hui le seul endroit où il y a une possibilité réelle pour les nations les moins puissantes de faire entendre leurs points de vue et de défendre leurs intérêts »¹²⁷. En effet, en revendiquant la nécessité de procéder à une consultation politique au sein de l'OTAN, tous les membres sans exception peuvent alors s'exprimer sur les situations abordées.

Spaak défend fortement ce droit pour les « petits pays » de participer aux prises de décisions et de faire entendre leurs points de vue. Il considère qu'« au sein de la Communauté Atlantique, aucun pays, même le plus petit, n'admettrait un seul instant qu'un autre pays, même le plus

¹²⁵ *Ibidem*, p. 791.

¹²⁶ TRAUSCH Gilbert, *La place et le rôle des petits pays en Europe*, dans FRANK Robert (éd.), *Les identités européennes au XXe siècle. Diversités, convergences et solidarités*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2004.

¹²⁷ SPAAK Paul-Henri, *L'Ouest indécis ?*, op. cit., p. 16.

grand, parle en son nom. Chacun se sent, chacun se sait l'égal de tous les autres »¹²⁸. Pour que l'organisation atteigne son but de défense de la culture européenne et de maintien de la paix, il est nécessaire que cela passe par une consultation des petits pays, et non pas juste la prise de décisions des plus grandes puissances.

Spaak se réjouit du fonctionnement de l'OTAN :

« Pendant des siècles tous les pays, spécialement les grands pays, ont eu une politique extérieure individuelle : on peut même dire que cela constituait à leurs yeux la marque même de leur souveraineté. Aujourd'hui il est courant et naturel de voir – (nous choisissons cet exemple là parce qu'il est le plus frappant) – les Etats-Unis soumettre à une réunion de quinze ambassadeurs les notes diplomatiques qu'ils se proposent d'envoyer, et après les avoir discutées en commun, accepter d'y apporter des modifications »¹²⁹.

Les « petits pays » doivent alors pouvoir donner leurs avis sur tous les sujets, même lorsque cela concerne des territoires éloignés pour lesquels ils n'ont pas particulièrement de politique étrangère définie. Spaak explique ainsi que la Belgique n'a pas de politique mondiale, mais seulement certains intérêts dans des régions précises du monde. Avant son adhésion à l'OTAN, Spaak déclare par exemple qu'« on ne peut pas dire que la Belgique avait une politique dans le Moyen-Orient : nous y avons des intérêts, nous essayons de les défendre, mais nous savions très bien que la politique dans le Moyen-Orient était faite par les grands pays »¹³⁰. En revanche, l'OTAN change cette situation. Spaak explique qu'« à partir du moment où on est amené à donner son avis, on voit s'agrandir le champ de son activité et de ses responsabilités. C'est donc aussi pour les pays, moyens ou petits de l'Alliance, quelque chose de très neuf que cette consultation avec toutes ses conséquences possibles »¹³¹. La Belgique a ainsi l'opportunité de jouer un rôle plus important sur la scène internationale, y compris en Afrique, dans l'Océan Indien et dans le Pacifique.

Spaak est néanmoins parfois déçu de l'attitude des autres « petits pays » face à cette nouveauté. En 1958, il regrette que « la machinerie n'était pas tout à fait au point car après des exposés

¹²⁸ SPAAK Paul-Henri, *Questions d'actualité*, Paris, Association française pour la communauté atlantique, 1958, p. 3.

¹²⁹ *Ibidem*, p. 6.

¹³⁰ LOUVAIN-LA-NEUVE, Archives de l'Université catholique de Louvain, Fonds Paul-Henri Spaak, Conférence prononcée par M. P.-H. Spaak le 13 janvier 1959, D5546, p. 9.

¹³¹ *Idem*.

faits par de grands pays un certain nombre de pays restent silencieux »¹³². Il est alors possible de faire l'hypothèse que certains pays ne souhaitent pas s'impliquer fortement dans certaines régions du monde. Ils choisissent plutôt de rester silencieux. Cependant, selon Spaak, cela est important pour la politique étrangère de la Belgique.

C'est donc à la fois la consultation politique au sein de l'OTAN et la possibilité pour les « petits pays » de s'exprimer sur divers sujets qui permet à la Belgique de mettre en place une politique à l'égard de la République populaire de Chine. Cependant, Spaak reste fidèle à sa volonté de voir naître une politique commune au sein de l'OTAN, ce qui influence particulièrement les relations de la Belgique avec la RPC.

À la suite de la mise en place de la RPC, le ministre des Affaires étrangères belge, Paul Van Zeeland, fait le choix de ne pas reconnaître le nouveau gouvernement¹³³. Spaak défend une position similaire.

4. La position attentiste de la Belgique vis-à-vis de la République populaire de Chine

Les Etats-Unis adoptent dès 1949 la politique de l'endiguement vis-à-vis de la RPC. Il y a alors le mythe aux Etats-Unis de la nécessité de lutter contre le projet de Mao Zedong qui cherche à mener une révolution contre « l'impérialisme global ». Il s'agit également d'empêcher le communisme de s'étendre en Asie¹³⁴.

Les Etats-Unis craignent dans les années 1950 qu'une victoire militaire de la Chine populaire contre les Américains mène au rejet de l'influence américaine dans l'ensemble de l'Asie de l'Est¹³⁵. De son côté, la RPC craint une intervention américaine sur son territoire dans le but de remettre le parti nationaliste au pouvoir. Les deux gouvernements ont alors une conception assez extrême de la menace que représente l'autre. C'est notamment dû à l'attention qui est portée sur l'idéologie et la rhétorique des deux Etats. Les deux gouvernements prennent au sérieux la propagande mise en avant des deux côtés¹³⁶. Ces relations mènent à une impossibilité

¹³² SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, t. 2, *op. cit.*, p. 695.

¹³³ JULIEN Claudia, *op. cit.*, p. 132.

¹³⁴ SALVINI Giovanni, *The relations between the People's Republic of China (PRC) and the United States (US)*, dans BERETTA Silvio, BERKOFKY Axel et ZHANG Lihong (éd.), *Understanding China today*, Berlin, Springer, 2017, p. 96.

¹³⁵ CHANGBIN Jiang et ROSS Robert (éd.), *Re-examining the Cold War. US-China diplomacy 1954-1973*, Cambridge, Harvard University press, 2001, p. 10.

¹³⁶ *Ibidem*, p. 12.

de trouver une situation de compromis tout au long des années 1950 et 1960, mais également à l'absence de toutes relations diplomatiques officielles. La République populaire de Chine privilégie la mise en place de relations avec l'URSS, avant de s'opposer à la fois aux Etats-Unis et à l'URSS à partir des années 1960¹³⁷.

Dès 1955, alors que Spaak est encore ministre des Affaires étrangères, il affirme déjà lors d'une réunion à l'OTAN qu'il est nécessaire que les Etats européens et les Etats-Unis soient complètement d'accord. Spaak évoque la situation en Chine. Il explique :

« There appeared to be a divergence of feeling regarding Chiang Kai-Shek. In Europe, he enjoyed no great popularity or prestige. The feeling was that his role in China and in Asia was finished. Therefore, the statements he issued from time to time which were usually extreme in tone, were badly received. The great majority of European opinion considered him a danger »¹³⁸.

Il évoque ainsi une divergence entre l'opinion européenne et l'opinion américaine concernant Chiang Kai-Shek, le dirigeant du parti nationaliste chinois réfugié sur l'île de Taiwan. En effet, les Etats-Unis le soutiennent fortement, tandis que, selon Spaak, il est peu populaire auprès des gouvernements européens. Spaak avertit les membres de l'OTAN du danger d'une telle divergence entre les pays européens et les Etats-Unis. Pour le ministre belge, il est nécessaire d'avoir une politique commune. Il ne cesse de défendre cette conviction lors de sa période en tant que secrétaire général de l'OTAN.

Il y a pourtant en Belgique quelques demandes en faveur de l'établissement de relations diplomatiques officielles avec le gouvernement de Beijing. En 1957, lors d'une séance à la Chambre, le libéral Jacques Van der Schueren considère :

« Qu'étant donné l'évolution des esprits dans l'OTAN, il est devenu nécessaire pour la Belgique de revoir sa position et de ne pas trop tarder à la faire. Il serait profitable pour notre pays de s'introduire dans le 2^e plan quinquennal de la Chine populaire. Celle-ci est un débouché intéressant par l'ampleur de son marché et par les conditions de paiement »¹³⁹.

¹³⁷ CHEN Yang et SHAOXUAN Yi, *op. cit.*, p. 96.

¹³⁸ Archives de l'OTAN, *Record of meeting*, C-R(55)21, p. 7.

¹³⁹ À la Chambre. *Les relations économiques entre la Belgique et la Chine communiste*, dans *Le Soir*, 12/06/1957, p. 6, col. 1-2.

Ainsi certaines personnalités politiques belges sont intéressées par l'établissement de relations avec la RPC, dans un but économique. Il est alors suggéré de procéder à une reconnaissance officielle qui faciliterait les échanges commerciaux. Néanmoins, Spaak ne change pas d'avis concernant la position à adopter à l'égard de la RPC. Pour lui, une reconnaissance ne peut pas intervenir tant que les Etats-Unis ne sont pas en accord avec ce geste.

Lorsqu'il revient aux Affaires étrangères en 1961, Spaak déclare lors du Congrès du parti socialiste qu'une « reconnaissance de la Chine communiste ? » Je suis pour, dit le ministre. Car sans cette Chine le problème du désarmement général ne pourrait être résolu. Encore un peu de patience »¹⁴⁰. Il est possible de faire l'hypothèse que le ministre admet que la normalisation des relations avec la RPC est inévitable. Cependant, il ne semble pas encore prêt à procéder à l'établissement de relations diplomatiques avec Beijing tant que ce n'est pas approuvé à l'OTAN.

En 1964, Paul-Henri Spaak admet ouvertement sa position attentiste à l'égard de la RPC. Il déclare que « la reconnaissance de la Chine populaire n'est pas urgente. [...] Prenons garde, ajoute M. Spaak, de porter atteinte à l'Alliance atlantique en nous opposant à la politique des Etats-Unis dans le sud asiatique »¹⁴¹. De même, quelques jours plus tard le quotidien *Le Soir* rapporte également que « M. Spaak n'a pas caché, cependant, que si la Belgique ne reconnaît pas encore la Chine populaire, c'est afin de ne pas mécontenter les Etats-Unis, qui s'efforcent, dans le Sud-Est asiatique, de contenir l'impérialisme communiste chinois »¹⁴².

Spaak retarde une possible reconnaissance du gouvernement de Beijing afin de ne pas s'opposer aux Etats-Unis. Il souhaite pouvoir conserver une politique commune au sein de l'OTAN, élément essentiel pour le bon fonctionnement de l'Alliance. Concernant les relations commerciales et économiques, Spaak considère qu'une reconnaissance n'apporterait aucun changement important. Il déclare que la reconnaissance de Beijing ne conditionne pas les échanges commerciaux : « nos échanges commerciaux avec la Chine populaire sont plus importants que ceux de la Hollande, qui l'a cependant reconnue »¹⁴³. Spaak considère que la Belgique n'a rien à gagner en procédant à l'établissement de relations diplomatiques avec Beijing.

¹⁴⁰ *Les résolutions du congrès du PSB*, dans *Le Soir*, 17/12/1961, p. 5.

¹⁴¹ *M. Spaak évoque au Sénat les relations belgo-congolaises*, dans *Le Soir*, 06/03/1964, p. 2, col. 1-2.

¹⁴² *Problèmes de politique étrangère au Conseil général du PSB. Reconnaissance de la Chine et aide au Congo points principaux du rapport de M. Spaak*, dans *Le Soir*, 24/03/1964, p. 2, col. 3-4.

¹⁴³ *Idem*.

Néanmoins, les dirigeants de la RPC semblent être au courant de cette argumentation de la part de Spaak. Selon Charles Roger, président de la mission économique et commerciale belge en RPC de 1964, les interlocuteurs chinois rencontrés lui auraient dit « vous ne voudriez tout de même pas que nous vous signions un grand nombre de contrats importants de façon à donner raison à M. Spaak... »¹⁴⁴. Il est possible de faire l'hypothèse que l'absence de reconnaissance officielle porte bien atteinte, dans une certaine mesure, aux relations commerciales entre les deux pays. S'il est difficile de savoir si ces paroles ont bien été prononcées, il semble néanmoins que les milieux économiques belges sont favorables à l'établissement de relations officielles avec Beijing.

Cependant, cela n'influence que peu la position de Spaak. Il continue d'argumenter qu'au contraire, une telle décision risque surtout de porter atteinte à l'OTAN et aux relations avec les Etats-Unis. Le gouvernement belge conserve cette ligne de conduite et reste dans une position attentiste. Pourtant la RPC est un Etat difficile à ignorer sur la scène internationale. L'absence de reconnaissance du gouvernement communiste chinois, ainsi que son exclusion de l'ONU pose des difficultés importantes.

III. Une politique internationale sans la République populaire de Chine ?

1. L'implication de la RPC dans les conflits mondiaux

En 1958, Paul-Henri Spaak déclare lors d'un discours devant l'Association du Traité Atlantique que l'invasion de la Corée du Sud « marque le commencement de l'étape que nous vivons encore aujourd'hui. Le centre des difficultés internationales se déplace. L'Europe cesse d'en être le centre. L'Extrême et le Moyen-Orient prennent la première place dans nos préoccupations et l'Afrique suivra bientôt »¹⁴⁵. Spaak exprime une forme d'inquiétude à l'égard des tensions existantes dans le monde et surtout en Asie.

En effet, la guerre froide ne se concentre plus uniquement sur l'Europe et provoque des conflits dans d'autres régions du monde. La RPC est particulièrement présente dans les conflits qui se

¹⁴⁴ C.-L. B., *Le rapport de la mission commerciale belge en Chine*, dans *Le Soir*, 24/06/1964, p. 2, col. 5-6.

¹⁴⁵ LOUVAIN-LA-NEUVE, Archives de l'Université catholique de Louvain, Fonds Paul-Henri Spaak, Discours prononcé par M. Paul-Henri Spaak secrétaire général de l'OTAN à l'Association du Traité Atlantique à Boston, D5507, p. 4.

déroulent en Asie, voir même en Afrique. Spaak déclare en 1964 que « ce qui touche à la Chine conditionne dans une grande mesure la politique mondiale »¹⁴⁶. L'influence de la Chine communiste dans la guerre froide est perçue comme une menace importante à prendre en compte pour les démocraties occidentales. En effet, malgré l'absence de reconnaissance officielle d'un nombre important de pays occidentaux et d'admission à l'ONU, la RPC n'est pas en retrait de la scène internationale.

Dès 1950, la RPC s'implique dans le conflit coréen, ce qui l'oppose très tôt aux puissances occidentales. Depuis la fin de Seconde Guerre mondiale la Corée est divisée entre deux administrations qui se développent au sein du pays. Il y a ainsi dans le sud du pays une République gouvernée par Syngman Rhee, tandis qu'au Nord c'est un gouvernement communiste qui se développe, avec à sa tête Kim Il-Sung¹⁴⁷. Les tensions grandissantes dans le pays débouchent sur une invasion de la Corée du Sud par la Corée du Nord en 1950¹⁴⁸. La RPC décide de prendre parti pour Kim Il-Sung et, après quelques hésitations, elle s'engage dans le conflit à ses côtés. En effet, la RPC considère qu'elle doit lutter contre l'impérialisme américain. Elle redoute que les Etats-Unis profitent du conflit coréen pour organiser une intervention militaire contre le parti communiste chinois¹⁴⁹.

Ces craintes reposent sur le fait que lorsque les Etats-Unis interviennent en Corée du Sud, ils en profitent également pour interposer la septième flotte¹⁵⁰ entre la Chine continentale et l'île de Taiwan afin de défendre Chiang Kai-Shek¹⁵¹. Face à cette action, le parti communiste chinois se sent directement menacé. La RPC durcit alors sa position à l'égard des Etats-Unis en s'engageant à son tour dans le conflit coréen. La RPC se retrouve ainsi directement opposée aux Etats-Unis, mais également aux forces de l'ONU qui sont également mobilisées¹⁵². L'implication de la Chine communiste dans la guerre de Corée rend impossible sa reconnaissance par la Belgique¹⁵³.

¹⁴⁶ *Problèmes de politique étrangère au Conseil général du PSB. Reconnaissance de la Chine et aide au Congo points principaux du rapport de M. Spaak*, dans *Le Soir*, 24/03/1964, p. 2, col. 3-4.

¹⁴⁷ CUMIN David, *Retour sur la guerre de Corée*, dans *Hérodote*, n°141, 2011, p. 48.

¹⁴⁸ *Ibidem*, p. 49.

¹⁴⁹ HAO Yufan et ZHAI Zhihai, *China's decision to enter the Korean War. History revisited*, dans *The China Quarterly*, n° 121, 1990, p. 94.

¹⁵⁰ La septième flotte fait partie des forces navales des Etats-Unis. Elle est fondée en 1943 et opère dans l'Océan indien et le Pacifique. (Selon MAROLDA Edward, *Ready seapower. A history of the US seventh fleet*, Washington, The United States Government Publishing Office, 2012.)

¹⁵¹ *Ibidem*, p. 100.

¹⁵² *Ibidem*, p. 102.

¹⁵³ JULIEN Claudia, *op. cit.*, p. 134.

La RPC mène également une offensive envers le Tibet en 1951. Le gouvernement de Beijing veut affirmer son autorité sur le territoire du Tibet, indépendant dans les faits. Pour cela, elle revendique l'appartenance historique du Tibet à la Chine¹⁵⁴. Cette intervention de la RPC durcit également les relations entre les pays occidentaux et la Chine communiste. Le secrétaire d'Etat américain Christian Herter dénonce cette situation au Tibet face aux membres de l'OTAN en 1959 : « the Alliance should bear in mind that the Far East remained a major area for communist probing and that the Chinese communists were in an arrogant, expansionist mood, as recent events in Tibet so tragically testified »¹⁵⁵. L'attitude « expansionniste » de la RPC est régulièrement dénoncée et perçue comme une menace.

Les Etats-Unis sont particulièrement concernés par ces conflits puisque Washington s'engage largement contre l'expansion du communisme en Asie depuis la guerre de Corée. Le conflit coréen marque notamment le début de l'usage de la force militaire pour lutter contre le communisme¹⁵⁶.

Dans le cadre de leur prise de position en faveur de Chiang Kai-Shek, le détroit de Taiwan est une zone de tensions importante entre la République populaire de Chine et les Etats-Unis. Washington signe un traité de défense mutuelle avec Taipei en 1954¹⁵⁷. Lors de la période du Grand Bond en avant¹⁵⁸, Mao Zedong mène ainsi une politique diplomatique assez agressive à l'égard des Etats-Unis, mais également de l'URSS que Mao tolère de moins en moins¹⁵⁹.

Lors d'un Conseil de l'OTAN en 1958, le représentant des Etats-Unis, John Foster Dulles, déclare alors :

« As was well known there had been during the past months an effort by the Chinese Communists, through military action initiated against Quemoy, to destroy United States interests in the Western Pacific. [...] The expulsion of the United States from the Western

¹⁵⁴ SPERLING Elliot, *The Tibet-China conflict. History and polemics*, Washington, East-West Center, 2004, p. 7.

¹⁵⁵ Archives de l'OTAN, *Record of meeting*, C-R(59)13, p. 5.

¹⁵⁶ GOH Evelyn, *Hierarchy and the role of the United States in the East Asian security order*, dans *International Relations of the Asia-Pacific*, vol. 8, n° 3, p. 362.

¹⁵⁷ DI He, *The most respected enemy : Mao Zedong perception of the United States*, dans *China Quarterly*, vol. 137, 1994, p. 151.

¹⁵⁸ Le Grand Bond en avant fait référence à l'application, par le Parti communiste chinois et Mao Zedong, d'une planification centrale, de la collectivisation et d'une industrialisation importante dans le but de réformer le système économique chinois et booster la production agricole du pays. Les changements mènent à une famine généralisée de 1959 à 1961 aux conséquences très lourdes. (Selon LI Wei et TAO YANG Dennis, *The Great Leap forward. Anatomy of a central planning disaster*, dans *Journal of Political Economy*, vol. 113, n° 4, 2005, p. 840.)

¹⁵⁹ YANG Kuisong et MAO Sheng, *op. cit.*, p. 17.

Pacific would mean that the entire area would almost automatically fall under Communist control »¹⁶⁰.

Les actions de la RPC à l'égard de Taiwan sont donc discutées au cours des séances de conseil de l'OTAN. Washington considère que son implication est nécessaire dans la région pour empêcher le communisme. Néanmoins, les Etats-Unis considèrent également que l'opposition au communisme en Asie est une tâche qui leur revient exclusivement, et non pas aux autres membres de l'OTAN¹⁶¹. Il semble également que les Etats européens n'ont pas réellement pour ambition de s'engager en Asie. Chiang Kai-Shek n'est pas particulièrement apprécié par les Etats européens et beaucoup d'entre eux ont d'autres préoccupations plus directes.

Spaak dénonce néanmoins l'attitude de Beijing à l'OTAN, notamment concernant Taiwan. Il ne se prononce ni « pour ou contre la politique des Etats-Unis dans cette région du monde »¹⁶². En revanche, il s'indigne du recours à la force : « il ne suffit pas de dire que les communistes chinois ont raison dans la question de Formose et qu'il faut par conséquence leur rendre les îles considérées. C'est un point de vue. Ce qu'il faut affirmer, c'est qu'ils n'ont pas le droit de faire cela par le recours à la force et à la guerre »¹⁶³. La politique internationale de la République populaire de Chine crispe donc le secrétaire général de l'OTAN.

L'attitude belliqueuse chinoise ne semble concerner que les Etats-Unis. Cependant, à la suite de l'indépendance politique d'un certain nombre d'anciennes colonies en Afrique et en Asie, la RPC s'intéresse également à ces nouveaux Etats. De fait, au cours des années 1960, les relations entre l'Union soviétique et la RPC sont de plus en plus hostiles. La RPC se tourne alors vers de nouveaux alliés en Afrique. Mao Zedong soutient ouvertement les mouvements d'indépendance africains¹⁶⁴.

¹⁶⁰ Archives de l'OTAN, *Record of meeting*, C-R(58)65, p. 6.

¹⁶¹ *Idem*.

¹⁶² SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, t. 2, *op. cit.*, p. 696.

¹⁶³ *Ibidem*, p. 697.

¹⁶⁴ La RPC commence à développer sa politique africaine à la suite de la conférence de Bandung en 1955. Zhou Enlai propose alors de trouver un terrain d'entente (le principe *qiu tong cun yi*) comme solution à l'hostilité émanant de certains Etats africains. Beijing établit ensuite des relations diplomatiques avec l'Egypte en 1956 ce qui mène à de plus en plus d'interactions entre le continent africain et la RPC. Mao Zedong répète à plusieurs reprises son soutien aux indépendances politiques africaines. La RPC offre ainsi une alternative aux Etats-Unis et à l'URSS pour les Etats africains qui ne souhaitent pas s'aligner sur l'un ou l'autre. (Selon SONG Wei, *Seeking new allies in Africa : China's policy towards Africa during the Cold War as reflected in the construction of the Tanzania-Zambia railway*, dans *Journal of Modern Chinese history*, vol. 9, 2015, p. 49.)

Cette politique chinoise à l'égard de l'Afrique concerne alors la Belgique. Spaak ne cesse de dénoncer l'implication du gouvernement chinois dans les troubles rencontrés par le gouvernement belge au Congo nouvellement indépendant. Déjà en 1959, Spaak écrit :

« Supported by China, the USSR is today redoubling her efforts in Black Africa in order to exploit the nationalist movements which are now developing before our very eyes. Finally, thousands of young Africans and Asians are studying at universities in the Soviet bloc. This offensive seriously threatens the Western nations »¹⁶⁵.

Spaak dénonce ici les tentatives d'influences de l'URSS, mais également de la RPC, sur les mouvements nationaux africains qui luttent pour l'indépendance¹⁶⁶.

Spaak est à nouveau confronté à cette lutte d'influence en 1964, à la suite de la rébellion *simba*. Spaak est alors au poste de ministre des Affaires étrangères. Le Congo, devenu indépendant depuis seulement quatre ans, doit faire face à une rébellion importante. La rébellion est menée par l'Armée Populaire de Libération. Cette armée est hostile au pouvoir congolais dirigé par le Comité National de Libération. Les rangs des rebelles sont principalement composés de fidèles à l'ancien Premier ministre congolais, Patrice Lumumba, qui a été assassiné. La rébellion prend de l'ampleur et s'étend de plus en plus dans le pays. La Belgique, toujours impliquée dans la région, doit alors intervenir en mettant en place plusieurs opérations terrestres menées avec l'aide du Congo afin de maintenir le pouvoir en place. La Belgique envoie notamment des paracommandos belges sur place¹⁶⁷.

Face à cette situation au Congo, le ministre des Affaires étrangères Spaak affirme qu'« il semble bien que la Chine populaire soit pour quelque chose dans les troubles qui sont fomentés depuis quelque temps dans certaines régions du Congo »¹⁶⁸. Il l'affirme à nouveau quelques

¹⁶⁵ SPAAK Paul-Henri, *Why NATO ?*, op. cit., p. 28.

¹⁶⁶ Depuis la conférence de Bandung en 1955, Khrouchtchev tente également de se rapprocher progressivement des Etats du « tiers-monde ». L'influence du communisme au Congo est particulièrement mal perçue par les dirigeants belges qui souhaitent maintenir leur influence sur la région. (Voir à ce sujet GUS Anne-Sophie, *Le pouvoir de l'absent. Les avatars de l'anticommunisme au Congo (1920-1961)*, vol. 2, Bruxelles, Peter Lang, 2016.)

¹⁶⁷ RENNOTTE Johan, *Congo 1964 : souvenirs d'une rébellion : récits et mémoires de la rébellion simba et des événements de Stanleyville*, mémoire de Master en histoire (promoteur : GUS Anne-Sophie et VAN SCHUYLENBERGH Patricia), Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2016-2017, p. 7.

¹⁶⁸ *Problèmes de politique étrangère au Conseil général du PSB. Reconnaissance de la Chine et aide au Congo points principaux du rapport de M. Spaak*, dans *Le Soir*, 24/03/1964, p. 2, col. 3-4.

mois plus tard, même si Spaak admet qu'il n'a pas les preuves de cette influence chinoise pour l'instant¹⁶⁹.

Finalement, en 1965 Spaak déclare à l'OTAN :

« In Congo-Leopoldville the failure of the rebellion has, at least momentarily, brought Chinese penetration into Central Africa to a halt. The rebel clan, supported politically and materially by Peking, actually demonstrated that it was just as incapable of winning in the field as it was in gaining support from African capitals »¹⁷⁰.

Il semble que Beijing a bien joué une influence dans la rébellion au Congo en supportant les rebelles, au travers d'une aide politique et matérielle, contre le pouvoir en place soutenu par la Belgique. Seulement, la rébellion échoue et la RPC finit par admettre que son action en Afrique était précipitée et irréfléchie¹⁷¹.

Néanmoins, cette attitude de la RPC sur la scène internationale contribue à renforcer son isolement vis-à-vis des pays occidentaux. Spaak critique fréquemment la politique étrangère chinoise et soutient toujours la position des Etats-Unis. Cette politique extérieure chinoise contribue à renforcer le refus de reconnaître officiellement le gouvernement de Beijing. Cependant, l'implication du gouvernement chinois dans les conflits fait également de ce dernier un acteur difficile à ignorer, notamment au sein des institutions internationales.

2. La normalisation des relations avec la RPC : un challenge pour l'ONU

Les relations avec la République populaire de Chine posent un problème majeur sur la scène internationale puisque le gouvernement de Beijing n'est pas représenté à l'ONU. En effet, lors de la fondation des Nations Unies, le président américain Franklin D. Roosevelt insiste sur l'intégration de la Chine au Conseil de sécurité permanent. Cela implique que la Chine bénéficie, au même titre que les quatre autres membres¹⁷², d'un droit de veto. Cependant, l'accession au pouvoir du Parti communiste chinois complique la situation. Les Etats-Unis s'opposent alors fortement à l'intégration de la RPC au Conseil. C'est finalement le

¹⁶⁹ *Le Conseil de Sécurité décide de jumeler la plainte de M. Tshombe à celle des pays africains*, dans *Le Soir*, 10/12/1964, p. 3, col. 1-2.

¹⁷⁰ Archives de l'OTAN, *Mémoire pour le groupe permanent, au sujet de la situation en Afrique. Copie des déclarations du gouvernement italien, britannique, belge, français et allemand sur l'Afrique*, LOM 277/65, p. 3.

¹⁷¹ YAKEMTCHOUK Romain, *op. cit.*, p. 42.

¹⁷² Les Etats-Unis, La France, le Royaume-Uni et la Russie.

gouvernement nationaliste de Chiang Kai-Shek qui obtient la place qui revient à la Chine au Conseil de sécurité¹⁷³.

Mao Zedong réclame ouvertement sa place au Conseil de sécurité. Cependant, dès le 13 janvier 1950, un premier vote exprime le refus d'admettre Beijing à l'ONU. L'admission est d'autant plus compliquée que Mao Zedong refuse de reconnaître une quelconque indépendance à Taiwan. Il refuse donc toutes les solutions proposées qui soutiennent l'idée de deux Chines représentées à l'ONU en même temps.

De plus, l'administration Eisenhower parvient à mettre en place de nouvelles exigences concernant le vote en faveur de l'admission de Beijing au Conseil de sécurité permanent. Il faut un vote positif de la part des deux tiers des membres de l'ONU, et non pas une simple majorité, afin d'éventuellement accepter une admission de Beijing dans l'organisation. Mao Zedong se détourne alors progressivement de l'ONU et n'essaye plus d'obtenir l'admission de la RPC après l'échec de 1950. C'est l'Union soviétique, puis l'Albanie¹⁷⁴, qui vont porter les revendications d'admission ensuite¹⁷⁵. Néanmoins, la question de l'admission de la RPC à l'ONU devient entièrement liée à la question de la normalisation des relations avec l'Etat.

Lors d'une réunion des membres de l'Alliance atlantique en 1958, le représentant anglais reconnaît qu'en ayant établi des relations diplomatiques officielles avec le gouvernement de Beijing, l'Angleterre reconnaît également l'appartenance juridique des îles de Taiwan à la Chine continentale¹⁷⁶. Cela implique donc pour l'ONU que l'Angleterre accepte qu'il n'y a qu'une seule Chine, celle de Beijing. Cela légitimise la réclamation de l'intégration de la RPC au Conseil de sécurité permanent. En effet, lors du vote du projet de résolution soviétique sur la question de la représentation chinoise en 1962, le quotidien *Le Soir* rapporte que le projet est rejeté avec 56 voix contre 42 et 12 abstentions. En revanche, l'article mentionne que l'Angleterre a voté en faveur de la résolution¹⁷⁷. La question de l'établissement de relations diplomatiques officielles avec la RPC influence donc directement la question de l'admission de

¹⁷³ TORELLI Angela, *The costs of realism : The Nixon Administration, the People's Republic of China, and the United Nations*, dans *The journal of American-East Asian relations*, vol. 19, n° 2, 2012, p. 157.

¹⁷⁴ En 1961, l'Albanie rompt ses liens avec l'URSS pour cause de mésententes avec Khrouchchev. La RPC s'éloigne également de l'Union soviétique, ce qui provoque un rapprochement entre l'Albanie et la Chine populaire. L'Albanie devient alors le porte-parole de la RPC dans les institutions internationales et la RPC offre une aide économique et militaire au pays. (Voir sur le sujet MARKU Ylber, *China and Albania : the Cultural revolution and Cold war relations*, dans *Cold War History*, vol. 17, n° 4, 2017, p. 367-383.)

¹⁷⁵ *Ibidem*, p. 159.

¹⁷⁶ Archives de l'OTAN, *Record of meeting*, C-R(58)65, p. 8.

¹⁷⁷ *Le conflit sino-indien. Rejet de la proposition d'admission de Pékin à l'ONU*, dans *Le Soir*, 31/10/1962, p. 3, col. 6.

la RPC au Conseil de sécurité de l'ONU. Reconnaître Beijing, c'est reconnaître l'unité de la Chine et donc la légitimité du parti communiste chinois à représenter l'Etat à l'ONU. C'est cela qui explique en très grande partie la réticence des Etats occidentaux à procéder à l'établissement de relations bilatérales avec Beijing.

À l'OTAN, les Etats-Unis défendent fermement leur opposition à l'admission de la RPC à l'ONU et encouragent les autres membres à faire de même. Le représentant américain Harlan Cleveland déclare en 1963, avant un nouveau vote au sujet de l'admission de Beijing, « we would hope that the Chinese representation question can be handled routinely this year, by defeating any substantive proposal to change the representation of China »¹⁷⁸. Pour que la proposition en faveur de l'admission de la Chine populaire soit rejetée, il expose une stratégie à l'OTAN. Washington considère qu'il faut que tous les membres de l'OTAN votent systématiquement contre les propositions faites par l'URSS en faveur de l'expulsion de la Chine nationaliste. La situation est néanmoins compliquée par l'accession à l'indépendance politique de toute une série d'anciennes colonies. Cleveland en est conscient, il ajoute lors de sa prise de parole à l'OTAN :

« A potentially serious complication is the possibility that a number of the sixteen African states that have so far supported our position on Chinese representation may try to make the price of their continued cooperation a United States commitment to support the African position on other subjects »¹⁷⁹.

Le représentant américain craint que les Etats africains exigent, en échange de leur coopération sur le refus d'admission de la RPC, une forme de soutien sur d'autres sujets. En effet, les Etats africains peuvent éventuellement faire basculer le vote s'ils décident finalement de supporter la RPC. Il est donc nécessaire que les membres de l'OTAN suivent la position américaine.

Cela influence forcément la position belge. Paul-Henri Spaak s'exprime sur ce sujet en 1961, lors du Conseil général du Parti socialiste belge. Il se prononce en faveur de l'admission de la RPC à l'ONU, mais il « ne dissimule pas les difficultés que cet acte comporterait. Sur ce point, je demande encore un peu de patience, un certain répit »¹⁸⁰. Le ministre belge semble alors admettre qu'il est difficile de nier une place aux Nations Unies à la RPC. Cependant le respect

¹⁷⁸ Archives de l'OTAN, *Memorandum pour le secrétaire au sujet de la discussion du Conseil avec M. Cleveland sur le sujet des Nations Unies*, LOM-256/63, p. 8.

¹⁷⁹ *Ibidem*, p. 9.

¹⁸⁰ *Au Conseil général du PSB. La situation internationale. Un exposé de M. Spaak*, dans *Le Soir*, 03/12/1961, p. 2, col. 4-5.

de la position américaine reste primordiale. En 1963, Spaak ajoute également que « ce pays n'est pas disposé à admettre les principes de l'organisation des Nations Unies »¹⁸¹. L'attitude agressive de la RPC sur la scène internationale est ainsi également un argument pour son exclusion.

Spaak maintient cette position en 1964 :

« La question de la Chine va se poser lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies. Je ne sais pas encore quand, mais ce sera le moment alors de revoir notre politique. La politique américaine elle-même pourrait d'ailleurs se modifier. Ce serait vraiment la meilleure solution »¹⁸².

Spaak considère que la Belgique ne peut changer de position à l'égard de l'admission de la RPC tant que les Etats-Unis ne changent pas d'avis également, même s'il exprime l'envie de modifier la politique belge à ce sujet. Il justifie sa position en rappelant que « pour nous, ce qui doit prévaloir, c'est l'esprit de l'Alliance atlantique, c'est la fidélité à l'Alliance »¹⁸³. Pour Spaak, la priorité reste l'OTAN. Il est important que la Belgique conserve une politique similaire aux Etats-Unis, afin que l'OTAN ne soit pas fragilisée par des divergences. Ainsi la Belgique vote régulièrement contre les propositions faites à l'ONU concernant l'admission de la RPC. Cette question étant liée directement à la question de la reconnaissance de la RPC, Spaak conserve également sa position attentiste concernant l'établissement de relations bilatérales avec le gouvernement communiste chinois.

La position belge n'est toutefois pas entièrement la même que la position américaine. En 1964, Spaak reconnaît qu'il est difficile de suivre entièrement la politique américaine au sujet de l'admission de la RPC à l'ONU. Il doit notamment faire face à certaines personnalités belges qui défendent de plus en plus l'idée qu'il est nécessaire d'admettre la RPC aux Nations Unies. Spaak se prononce alors en faveur de la position adoptée par le Canada. Cette position consiste à défendre l'idée d'une admission de deux Chines à l'ONU. Ainsi les deux gouvernements, Taiwan et la RPC, doivent pouvoir siéger à l'ONU en même temps. C'est une position qui est pourtant largement rejetée par la République populaire de Chine¹⁸⁴.

¹⁸¹ *Les conditions de l'aide militaire belge au Congo. La Belgique à l'ONU*, dans *Le Soir*, 22/11/1963, p. 2, col. 3-4.

¹⁸² SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, t. 2, *op. cit.*, p. 964.

¹⁸³ *Idem.*

¹⁸⁴ JULIEN Claudia, *op. cit.*, p. 138.

Cependant, c'est une proposition attractive pour la Belgique. De fait, le gouvernement entretient de bonnes relations avec Taiwan. Un ambassadeur représente Taiwan en Belgique et la Belgique a un consul honoraire présent à Taipei. Le gouvernement belge ne souhaite donc pas rompre les relations avec Taiwan, ce qui serait inévitable si la Belgique reconnaît officiellement la RPC, ou si elle supporte son adhésion à l'ONU¹⁸⁵. Spaak déclare au sujet de Taiwan qu'il « ne serait pas normal d'exclure la Chine nationaliste de l'ONU »¹⁸⁶.

Toujours est-il que l'adhésion de la République populaire de Chine à l'ONU est refusée en 1963, puis à nouveau en 1965 et la Belgique se prononce à chaque fois contre¹⁸⁷. Ce n'est qu'en 1971 que l'ONU adopte la résolution qui désigne le gouvernement de Beijing comme seul représentant de la Chine¹⁸⁸. Cependant, l'exclusion de la RPC des grandes organisations internationales posent certains problèmes puisqu'elle n'est pas incluse dans les différents traités négociés. L'OTAN est confronté directement à ce problème au travers de la question du désarmement.

3. Le désarmement sans reconnaissance

Dans les années 1950, la course à l'armement nucléaire entre les deux grandes puissances nucléaires, les Etats-Unis et l'URSS, se poursuit toujours. Cependant, la menace nucléaire est pesante et provoque de nombreuses discussions afin de proposer un désarmement dès 1957¹⁸⁹. Avant son départ de la politique belge, lors d'un discours au Sénat en avril 1957, Spaak expose clairement sa position concernant le désarmement. Il explique :

« Nous devons certes vouloir le désarmement, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, et l'humanité ne pourrait être tranquille que le jour où les hommes auraient cessé la course aux armements. Nous devons donc prévoir un désarmement qui serait un désarmement contrôlé, car en dehors du contrôle il n'y a pas de désarmement réel, mais nous devons vouloir aussi un désarmement général »¹⁹⁰.

¹⁸⁵ YAKEMTCHOUK Romain, *op. cit.*, p. 48.

¹⁸⁶ *Les conditions de l'aide militaire belge au Congo. La Belgique à l'ONU*, dans *Le Soir*, 22/11/1963, p. 2, col. 3-4.

¹⁸⁷ *L'Assemblée de l'ONU refuse d'admettre la Chine de Pékin*, dans *Le Soir*, 18/11/1965, p. 3, col. 2-3.

¹⁸⁸ JULIEN Claudia, *op. cit.*, p. 140.

¹⁸⁹ DUMOULIN Michel, *op. cit.*, p. 551.

¹⁹⁰ SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, t.1, *op. cit.*, p. 649.

Spaak est favorable à un désarmement relativement large, qu'il qualifie de « général ». Cela implique selon Spaak, que le désarmement ne doit pas se limiter à contrôler les armes nucléaires, mais éventuellement limiter d'autres types d'armes afin d'obtenir la paix.

L'URSS et les Etats-Unis partagent l'idée qu'il est nécessaire de contrôler l'armement, mais surtout l'arme nucléaire. Des discussions ont lieu en 1959 en faveur d'un traité interdisant les essais nucléaires. Les discussions sont alors tripartites, entre le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Union soviétique¹⁹¹. Malgré des moments d'espoirs, les discussions peinent à mener à un accord. En parallèle, à partir de 1959 des discussions sont ouvertes à l'ONU concernant un désarmement général et complet¹⁹². Les négociations sont confiées à un Comité des dix puissances sur le désarmement dans lequel sont présents les Etats-Unis accompagnés du Canada, de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie. L'URSS est accompagné de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de la Roumanie¹⁹³. Les négociations prennent néanmoins fin de manière abrupte en 1960, à la suite de l'incident de l'U-2¹⁹⁴.

Un nouveau Comité des dix-huit nations pour le désarmement remplace alors le comité précédent afin de poursuivre les négociations. Un sous-comité est également mis en place avec le Royaume-Uni, l'URSS et les Etats-Unis, afin de discuter de la mise en pause des tests nucléaires¹⁹⁵. Les discussions mènent difficilement à des accords. Cependant, en août 1963, les négociations autour d'un traité d'interdiction partielle des essais nucléaires aboutissent finalement¹⁹⁶.

En tant que secrétaire général de l'OTAN, Spaak milite toujours en faveur de la mise en place d'un désarmement. Il déclare en 1958 que « l'équilibre dans lequel nous vivons aujourd'hui est encore fragile et le demeurera tant qu'un désarmement général et contrôlé ne sera pas intervenu.

¹⁹¹ HU Chih-Chiang, *Arms control policy of the People's Republic of China 1949-1978*, Thèse de doctorat en relations internationales, Université d'Oxford, Oxford, 1985, p. 62.

¹⁹² KHROUCHTCHEV Nikita, *Khrushchev speaks at the United Nations, September, 1960*, dans *Current history*, vol. 39, n° 231, 1960, p. 297.

¹⁹³ TORENBEEK Carljnn, *Margins of manoeuvre in the ENC : How small non-nuclear weapon states tried to use the Eighteen nation disarmament committee (ENCD) to widen their position in international politics*, mémoire inédit de master (promoteur : CRUMP-GABREËLS Laurien), Université d'Utrecht, Utrecht, 2020, p. 4.

¹⁹⁴ L'U-2 est un avion militaire américain. En 1960, l'avion survole l'Union soviétique et se fait abattre en plein vol. Le tir est revendiqué par l'URSS. Cela contribue à mettre fin à une forme de première détente qu'il y avait entre les Etats-Unis et l'URSS (selon NATHAN James, *A fragile détente : The U-2 incident re-examined*, dans *Military Affairs*, vol. 39, n°3, 1975, p. 97-104.)

¹⁹⁵ HU Chih-Chiang, *op. cit.*, p. 84.

¹⁹⁶ *Ibidem*, p. 92.

[...] Ce qui importe c'est de prévenir la guerre : pas seulement la guerre atomique mais la guerre sous toutes ses formes »¹⁹⁷.

L'OTAN se préoccupe également de la question du désarmement au cours des discussions entre les membres. Dès 1957, l'organisation tente de mettre en application une position similaire à celle de Spaak. L'Alliance présente, après une consultation entre les membres assistants aux discussions de Londres, des propositions. Elles sont ainsi présentées :

« Les pays occidentaux participants aux conversations de Londres sur le désarmement ont présenté à l'Union soviétique, avec l'accord unanime de l'OTAN une série de propositions concrètes qui, sous la réserve d'un contrôle efficace, visaient à une réduction des armements de toute nature et des effectifs ; à l'arrêt de la production de matières fossiles à des fins militaires, à la réduction des stocks existants d'armes nucléaires, à la suspension des essais d'armes nucléaires, à l'adoption de mesures de protection contre les risques d'attaque par surprise »¹⁹⁸.

Seulement, au cours de toutes ses discussions en faveur d'un désarmement, la question de la République populaire de Chine finit rapidement par se poser. Lors d'une réunion de l'OTAN en 1957, le représentant du Royaume-Uni s'inquiète de la nécessité de prendre en compte la position de la RPC dans ce type d'accord. Spaak répond à cette inquiétude :

« Le PRESIDENT signale la difficulté que présentent des négociations avec des gouvernements tels que ceux de la Chine communiste ou de l'Allemagne de l'Est, qui n'ont pas été reconnus par les puissances occidentales. Il est à craindre qu'un accord de désarmement qui se référerait à ces gouvernements puisse amener à une reconnaissance de fait »¹⁹⁹.

En effet, Spaak ne veut pas procéder à une reconnaissance de la RPC sans l'accord des Etats-Unis. Cependant, comment négocier un désarmement avec un pays qui n'est pas reconnu et qui n'est pas membre de l'ONU? D'autant plus que la RPC souhaite devenir une puissance nucléaire.

¹⁹⁷ SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, t.2, op. cit., p. 665.

¹⁹⁸ SPAAK Paul-Henri, *Questions d'actualité*, op. cit., p. 7.

¹⁹⁹ Archives de l'OTAN, *Procès-verbal des réunions du Conseil tenues au Palais de Chaillot, Paris, le 26 août 1957*, C-R(57)56, p. 4.

Lors des premières années de la RPC, le gouvernement communiste privilégie ses relations avec l'Union soviétique. Sur les grandes questions internationales, le gouvernement de Mao Zedong partage publiquement les mêmes positions que son allié soviétique. Cela inclut également les positions concernant le désarmement²⁰⁰. Il semble donc que la RPC soutienne les négociations en faveur d'un désarmement entre l'URSS et les autres puissances occidentales. Cependant, les relations sino-soviétiques se dégradent progressivement.

Dès l'année 1956, des débuts de tensions apparaissent entre l'URSS et la RPC, même si publiquement les deux s'affichent toujours comme alliés²⁰¹. En 1962, Mao Zedong déclare lui-même :

« Since the founding of the Chinese People's Republic, twelve years have already gone by. These twelve years can be divided into a first period of eight years and a second period of four years : 1950 to the end of 1957 constitute the first eight years ; 1958 to now is the second four years »²⁰².

S'il ne donne pas explicitement la raison de cette division, il semble que l'éloignement de l'URSS caractérise en partie cette nouvelle période qui s'ouvre en 1958.

Concernant le désarmement, l'un des sujets de tension le plus important entre l'URSS et la RPC est la volonté de cette dernière d'obtenir l'arme nucléaire. En effet, le gouvernement chinois demande à plusieurs reprises à l'URSS de lui fournir un échantillon de la bombe nucléaire, ainsi que les informations concernant sa fabrication, ce que Moscou refuse²⁰³. Le désaccord mène Moscou et Beijing à devenir de plus en plus critiques l'un envers l'autre, à partir de la fin des années 1950 et le début des années 1960.

La RPC continue cependant à affirmer qu'elle est prête à soutenir une proposition de désarmement soviétique. En revanche, Beijing ajoute de nouvelles conditions à sa coopération. Le gouvernement chinois considère, à partir de 1960, qu'il est nécessaire que la RPC soit présente lors de ces négociations. Si un représentant du gouvernement n'est pas présent et ne signe pas directement le traité, alors la RPC refuse de s'y conformer²⁰⁴. Zhou Enlai, le premier ministre chinois, ajoute en mai de la même année :

²⁰⁰ HU Chih-Chiang, *op. cit.*, p. 10.

²⁰¹ *Idem.*

²⁰² *Ibidem*, p. 11.

²⁰³ *Ibidem*, p. 62.

²⁰⁴ *Ibidem*, p. 69.

« If China were invited to take part in the big Power disarmament conference while the People's Republic of China was not recognised by the United Nations, we, of course, cannot consider the matter. How can one who is not recognized go to attend a conference with those who do not recognize him ? This is inconceivable »²⁰⁵.

Le gouvernement de Beijing refuse de respecter un traité au sujet d'un désarmement tant qu'il n'est pas inclus dans les négociations. Mais de plus, la RPC refuse de négocier avec les autres puissances tant qu'elle n'a pas fait l'objet d'une admission à l'ONU et donc d'une reconnaissance de la part des Etats membres. Il semble alors impossible de soumettre la RPC à un traité de désarmement puisqu'il n'est pas question de l'inclure à l'ONU.

Cette situation est discutée à l'OTAN et préoccupe également la Belgique. En septembre 1961, Khrouchtchev et Spaak se rencontrent au Kremlin. Lors de cette rencontre, Spaak évoque la question du désarmement. Khrouchtchev interroge alors Spaak sur la place de la RPC :

« Peut-on, demande-t-il, aboutir à un accord sur le désarmement sans que la Chine soit aux Nations Unies ? [...] Peut-on même envisager un accord sans participation de la Chine ? Si on réalise un accord, que fera la Chine ? Devra-t-elle l'accepter tel quel ? En réalité, sans la Chine, il n'y a pas de pourparlers possibles »²⁰⁶.

Khrouchtchev constate que sans inclusion de la RPC dans un accord, il est impossible d'aboutir à un projet de désarmement. Il défend l'admission du gouvernement de Beijing aux Nations Unies. Il est possible de faire l'hypothèse que Khrouchtchev est également préoccupé par la possibilité que la RPC obtienne bientôt l'arme nucléaire qu'elle cherche activement à acquérir. Il est conscient en 1961 des ambitions nucléaires de Beijing.

Cela mène Spaak à se déclarer en décembre de la même année, au cours du Congrès du parti socialiste, favorable à la reconnaissance de la RPC. Son argument est alors que « sans cette Chine le problème du désarmement général ne pourrait être résolu. Encore un peu de patience »²⁰⁷. Cette situation concernant le désarmement ne mène pas à une reconnaissance de la RPC, ni à son admission à l'ONU. Cependant, cela illustre les difficultés qui se posent avec le refus d'admettre la RPC à l'ONU et d'établir des relations bilatérales. La RPC refuse d'adhérer au traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963 et poursuit ses tests

²⁰⁵ *Ibidem*, p. 70.

²⁰⁶ LOUVAIN-LA-NEUVE, Archives de l'Université catholique de Louvain, Fonds Paul-Henri Spaak, Compte rendu de l'entretien entre MM. Krouchtchev et Spaak, le mardi 19 septembre 1961 au Kremlin, D9409, p. 21.

²⁰⁷ *Les résolutions du congrès du PSB*, dans *Le Soir*, 17/12/1961, p. 5.

nucléaires. La reconnaissance de ce gouvernement semble devenir de plus en plus nécessaire pour beaucoup de personnalités politiques occidentales. La France décide alors de franchir le pas début 1964.

IV. 1964 : l'échec d'une politique commune

1. Le dissident de l'OTAN : la reconnaissance par la France

En janvier 1964, pour la première fois depuis 1950, une grande puissance occidentale établit des relations diplomatiques officielles avec le gouvernement de Beijing²⁰⁸. Le gouvernement français, dirigé par le général de Gaulle, publie le 27 janvier un communiqué faisant part de sa décision d'établir des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine²⁰⁹. De fait, la France et la RPC ont des intérêts convergents à défendre et se rapprochent progressivement.

La question du désarmement mentionnée précédemment joue un poids important dans le rapprochement entre les deux gouvernements. La France, tout comme la RPC, cherche à développer son arme nucléaire. Le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963 est alors un obstacle pour la France, de même que pour la RPC qui cherche également à se doter de l'arme nucléaire²¹⁰. Beijing et Paris refusent tous les deux de signer le traité. Les deux Etats se positionnent également de façon similaire contre la domination des Etats-Unis et de l'URSS. La période est donc propice à un rapprochement²¹¹.

En réalité, dès son retour au pouvoir en 1958, Charles de Gaulle explore les possibilités de rapprochement avec le gouvernement de Beijing. Cependant, la France peut difficilement entreprendre un rapprochement avant 1962. Les guerres coloniales sont un obstacle important, d'autant plus que la RPC soutient ouvertement le Front de libération nationale (FLN) algérien dans sa lutte contre le colon français. Paris est donc contraint d'attendre la signature des

²⁰⁸ MARTIN Garret, *Playing the China card ? Revisiting France's recognition of communist China, 1963-1964*, dans *Journal of Cold war studies*, vol. 10, n° 1, 2008, p. 52.

²⁰⁹ BARI Dominique, 1964 : *Quand la France reconnaissait la Chine populaire*, dans *Recherches internationales*, n° 99, 2014, p. 141.

²¹⁰ MARTIN Garret, *op. cit.*, p. 63.

²¹¹ *Ibidem*, p. 64.

Accords d'Evian en mars 1962 qui mettent un terme à la guerre contre l'Algérie, afin d'entreprendre une évolution diplomatique concernant la RPC²¹².

À partir de 1963, la politique étrangère française prend une nouvelle direction. Le Général veut que la France soit perçue comme une grande puissance mondiale, indépendante des Etats-Unis²¹³. Cela implique de maintenir la présence française en Asie, malgré la fin de la colonisation française dans la région. De Gaulle explique en janvier 1964 que « nous allons tourner la page coloniale, celle des concessions en Chine comme celle de l'Indochine française. Cela veut dire que la France revient en tant qu'amie, et que nous pourrions aider la Chine dans la mesure de nos moyens »²¹⁴. L'amélioration des relations avec la RPC est appréhendée comme une solution nécessaire pour renforcer l'influence de la France dans la région, mise à mal depuis la guerre d'Indochine. À partir de 1963, de Gaulle commence donc à évoquer de plus en plus la RPC lors de réunions internationales. Lors de ses discussions, le président de la France garde ses décisions secrètes et donne des informations contradictoires concernant la position française²¹⁵.

Un rapprochement avec la Chine communiste offre aussi d'autres avantages pour Paris. D'une part, de Gaulle espère que cela influence les relations entre la France et l'URSS. Il souhaite notamment que la séparation entre l'URSS et la RPC contraigne Moscou à se montrer plus conciliant vis-à-vis de l'Europe de l'Ouest. D'autre part, ce rapprochement s'inscrit dans la volonté de de Gaulle de se séparer des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Lors d'un entretien avec Peyrefitte, son proche collaborateur, le président de la France admet qu'une reconnaissance de Beijing a l'avantage de contrarier les Américains²¹⁶. Ce rejet de l'influence américaine et britannique est lié à la vision de de Gaulle concernant la construction européenne et atlantique. Pour Paris, l'Europe doit être menée par une alliance France-Allemagne indépendante des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne²¹⁷.

Pour la Chine communiste, un rapprochement diplomatique avec Paris est également avantageux. Mao Zedong dirige sa politique internationale selon le principe d'anti-impérialisme, contre les Etats-Unis, mais ensuite également contre l'Union soviétique. La séparation avec l'URSS étant de plus en plus importante, la RPC cherche à former un front uni

²¹² BARI Dominique, *op. cit.*, p. 143.

²¹³ *Ibidem*, p. 144.

²¹⁴ *Idem*.

²¹⁵ MARTIN Garret, *op. cit.*, p. 69.

²¹⁶ *Ibidem*, p. 61.

²¹⁷ *Ibidem*, p. 60.

contre l'impérialisme. Ce front englobe tous les Etats qui acceptent de la suivre, et non plus seulement les Etats nouvellement indépendants ou communistes. La France peut ainsi devenir un allié important pour élargir ce front, puisqu'elle s'oppose à Washington²¹⁸. Les intérêts convergents des deux Etats, ainsi que l'évolution de la situation au Viêt-Nam et la signature du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires débouchent alors logiquement sur l'établissement de relations diplomatiques officielles.

Le 31 janvier 1964, de Gaulle justifie ce choix au cours d'un discours où il évoque « le poids de l'évidence et de la raison pesant chaque jour davantage »²¹⁹. Il poursuit en expliquant :

« En effet, en Asie il n'y a aucune réalité politique concernant le Cambodge, le Laos, le Vietnam, ou bien l'Inde, le Pakistan, l'Afghanistan, la Birmanie, la Corée, ou bien la Russie soviétique, ou bien *etc.* qui n'intéresse et ne touche la Chine sur ce continent. Il n'y a pas une paix et il n'y a pas une guerre imaginable sans qu'elle y soit impliquée, et il est inconcevable de supposer qu'on puisse jamais conclure un traité de neutralité concernant les Etats du Sud-Est asiatique, auxquels nous Français portons une attention toute spéciale, cordiale, sans que la Chine en soit partie »²²⁰.

Pour Paris et sa politique asiatique, la reconnaissance de Beijing est obligatoire. Sa présence et son influence dans les conflits asiatiques font de la RPC un acteur international impossible à ignorer. De Gaulle considère que ne pas reconnaître la RPC n'est pas raisonnable.

Le président français ajoute néanmoins :

« Il n'y a évidemment là de notre part rien qui implique aucune sorte d'approbation à l'égard du régime qui domine actuellement la Chine. En nouant avec ce pays, avec cet Etat, des relations officielles, comme maintes autres nations libres l'ont fait auparavant, et comme nous l'avons fait avec d'autres pays qui subissent des régimes analogues, la France ne fait que reconnaître le monde tel qu'il est »²²¹.

La France déclare ainsi explicitement qu'elle n'approuve pas les actions des dirigeants chinois. Elle se contente de reconnaître une réalité de fait. Il est possible de faire l'hypothèse que cette

²¹⁸ *Ibidem*, p. 62.

²¹⁹ Discours du Général de Gaulle, *À propos de la Chine*, le 31/01/1964, vidéo en ligne sur <[General de Gaulle; about China. | Europeana](#)>, consulté le 10/03/2024.

²²⁰ *Idem*.

²²¹ *Idem*.

précision est en lien avec la question de la représentation à l'ONU. La France pourrait ainsi se justifier de refuser l'adhésion de la RPC à l'ONU, même si elle reconnaît le régime, sous principe que le gouvernement chinois ne privilégie pas la paix internationale, ou qu'il ne respecte pas les principes de l'ONU²²².

Cette position française diffère complètement de la position des Etats-Unis et de l'OTAN concernant la Chine communiste. En effet, à l'OTAN il s'agit toujours d'être dans une position attentiste, alignée sur les Etats-Unis. C'est également la position que Spaak maintient pour la Belgique. Devant la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, Spaak dénonce la décision française prise sans consultation de l'OTAN. Il rappelle alors que « quoi qu'ait fait la France, a dit M. Spaak – et j'ai aussi été gaulliste en 1940 ! – nous devons nous en tenir à la solidarité occidentale »²²³. Spaak dénonce cette décision française de reconnaître la RPC.

En mars de la même année, Spaak critique à nouveau la politique de de Gaulle. Il considère que « la reconnaissance du gouvernement de Mao Tsé Toung par la France a créé un état de tension au sein de l'OTAN »²²⁴. En effet, les tensions entre de Gaulle et l'OTAN ne cessent de croître depuis son retour à la tête du gouvernement français. Lorsque Spaak est secrétaire général de l'institution, il tente de trouver une solution afin d'inclure la France dans sa vision de l'Alliance atlantique, malgré la réticence de de Gaulle. Cependant, après son départ en 1961, son successeur Dirk Stikker entretient des relations particulièrement tendues avec Paris²²⁵. Ces tensions entre la France et l'OTAN débouchent finalement en 1966 sur le retrait de la France des conseils et commandements militaires alliés et le départ des quartiers généraux de l'organisation qui étaient situés à Paris²²⁶.

Cette décision du gouvernement français rompt ainsi avec la politique voulue par Spaak pour l'OTAN. Les principes de consultation et de politique commune sont rudement mis à mal. Cela ravive également les discussions au sein de l'OTAN concernant la reconnaissance de la RPC.

²²² Spaak utilise par exemple cet argument en 1965. Il déclare que l'admission de la RPC à l'ONU « ne servirait actuellement ni les intérêts de l'ONU, ni ceux de la paix ». (*La Belgique et la Convention des droits de l'homme. La Chine et de Gaulle*, dans *Le Soir*, 22/09/1965, p. 2, col. 4.)

²²³ *Autour du Parlement. Une déclaration de M. Spaak sur la reconnaissance de la Chine par la France*, dans *Le Soir*, 20/02/1964, p. 2, col. 2-3.

²²⁴ *Problèmes de politique étrangère au Conseil général du PSB. Reconnaissance de la Chine et aide au Congo points principaux du rapport de M. Spaak*, dans *Le Soir*, 24/03/1964, p. 2, col. 3-4.

²²⁵ NUENLIST Christian, *Dealing with the devil : NATO and Gaullist France, 1958-66*, dans *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 9, n° 3, 2011, p. 225.

²²⁶ *Ibidem*, p. 220.

De même, en Belgique, la politique française provoque de nouvelles demandes de reconnaissance de la part des personnalités politiques.

Lors de la commission des Affaires étrangères du Sénat le 24 janvier 1964, le président de la commission Paul Struye déclare au sujet de la RPC :

« Il est indispensable de reconnaître, dans un délai raisonnable, un pays qui comprend sept cents millions d'habitants. Il est même regrettable que cette reconnaissance ne soit pas intervenue plus tôt. Mais il serait inopportun que la décision soit prise immédiatement après celle du général de Gaulle »²²⁷.

Il ajoute ensuite qu'il est important de ne pas « donner l'impression que la Belgique suit la France, mais aussi que notre pays reste indépendant vis-à-vis des réactions de Washington »²²⁸. Il semble que la position française ravive la volonté de reconnaître la RPC auprès de certains députés belges. Cependant, le gouvernement ne souhaite pas donner l'image à l'international d'être un Etat qui se contente de suivre la France ou les Etats-Unis.

Si aucune décision n'est prise dans l'immédiat concernant la République populaire de Chine, la question de sa reconnaissance connaît un renouveau au sein de la Chambre et du Sénat belges. De plus, l'établissement de relations diplomatiques officielles entre la France et la République populaire de Chine n'est pas le seul argument en faveur d'une reconnaissance de Beijing en 1964.

2. La RPC devient une puissance atomique

Le 16 octobre 1964, la République populaire de Chine annonce officiellement l'explosion de sa première bombe nucléaire dans le désert du Xinjiang. Le gouvernement chinois qualifie l'obtention de l'arme nucléaire de réalisation majeure²²⁹. C'est l'aboutissement de plusieurs années de tentatives menées par le gouvernement chinois dans le but d'accéder au rang de puissance nucléaire.

Dès 1958, les ambitions de Mao Zedong semblent de plus en plus visibles. Le gouvernement cache de moins en moins sa détermination concernant l'acquisition de l'arme nucléaire. En septembre 1958, la RPC commande ses premiers réacteurs atomiques et cyclotrons

²²⁷ *La Belgique doit-elle aussi reconnaître Pékin ? La commission sénatoriale : Mesure indispensable dans un délai raisonnable*, dans *Le Soir*, 24/01/1964, p. 3, col. 3.

²²⁸ *Idem*.

²²⁹ LEWIS Wilson John et LITAI Xue, *China builds the bomb*, Stanford, Stanford University Press, 1988, p. 1.

expérimentaux. Le gouvernement annonce qu'il souhaite devenir une puissance militaire dans le but de servir le peuple et la construction socialiste²³⁰. Au début des années 1960, le gouvernement poursuit ses expérimentations. Un nouvel argument s'ajoute au premier. Beijing défend l'idée que l'arme nucléaire ne peut pas être monopolisée par quelques puissances comme les Etats-Unis ou l'URSS²³¹.

À l'approche du quinzième anniversaire de la République populaire de Chine, en octobre 1964, les Etats-Unis commencent à déclarer publiquement que la RPC risque de devenir bientôt une puissance nucléaire. Le porte-parole du département d'Etat annonce que la RPC effectuera sûrement son premier essai atomique dans un futur proche. Les commentateurs américains semblent néanmoins considérer que ce n'est pas réellement une menace. Ils constatent cependant qu'il y a un risque que « le prestige de la Chine et surtout la crainte qu'on en augmenterait grandement et un peu partout »²³². Si certains acteurs de la vie politique chinoise tentent de démentir les annonces de Washington²³³, la RPC devient une puissance nucléaire le 16 octobre.

Le premier ministre du gouvernement chinois, Zhou Enlai, explique que « la Chine a été obligée de procéder à des essais nucléaires et de développer les armes atomiques. La possession des armes nucléaires par la Chine est uniquement destinée à la défense et à la protection du peuple chinois contre la menace nucléaire des Etats-Unis »²³⁴. Le gouvernement de Beijing conserve son argumentation consistant à dire que la RPC ne peut laisser les autres puissances internationales monopoliser les armes atomiques. Cela fait partie de la lutte contre l'impérialisme. Le gouvernement précise néanmoins « qu'à aucun moment et qu'en aucune circonstance la Chine n'utilisera la première les bombes atomiques »²³⁵.

Au contraire, Zhou Enlai invite à la mise en place d'une conférence internationale afin de discuter d'une interdiction complète de l'utilisation des armes nucléaires²³⁶. Cependant la RPC rappelle également sa position concernant les traités en matière de désarmement. Il n'est toujours pas question de prendre part aux initiatives de l'ONU tant que la RPC n'est pas admise

²³⁰ HU Chih-Chiang, *op. cit.*, p. 66.

²³¹ *Ibidem*, p. 67.

²³² BEN Philippe, *La « bombe chinoise » menace l'URSS plus que les Etats-Unis*, dans *Le Soir*, 01/10/1964, p. 1, col. 5-8.

²³³ *Pas d'explosion de bombe atomique chinoise ?*, dans *Le Soir*, 13/10/1964, p. 3, col. 4.

²³⁴ *Relance chinoise pour l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires*, dans *Le Soir*, 21/10/1964, p. 3, col. 4-5.

²³⁵ *Idem*.

²³⁶ *Idem*.

au sein de l'organisation. L'arme nucléaire devient un argument important afin de récupérer le siège revenant à la Chine au Conseil de sécurité permanent de l'ONU. D'autant plus que les quatre autres membres du Conseil sont tous des puissances nucléaires²³⁷. L'essai atomique de la RPC en octobre 1964 relance à nouveau les débats concernant la reconnaissance du gouvernement communiste.

En effet, plusieurs gouvernements argumentent en faveur d'une admission de la RPC à l'ONU puisqu'elle a la bombe nucléaire. C'est le cas du gouvernement français qui annonce quelques jours seulement après l'annonce officielle de Beijing que « les cinq puissances nucléaires sont maintenant celles qui, en vertu de la charte de San Francisco, devraient être membres permanents du Conseil de sécurité. Or c'est la Chine de Formose qui y siège »²³⁸. Le gouvernement de de Gaulle se prononce donc en faveur de l'admission de la RPC à l'ONU. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les deux pays viennent récemment d'établir des relations diplomatiques. Le gouvernement japonais adopte une position similaire. Il considère préférable d'avoir la RPC au sein de l'ONU afin qu'elle soit soumise au droit international et aux accords, plutôt qu'en dehors²³⁹. Pour beaucoup d'observateurs internationaux, en 1964, la bombe atomique chinoise risque d'avoir pour conséquence l'entrée de la RPC dans l'ONU dans les années qui suivent²⁴⁰.

Nonobstant, la position des Etats-Unis à l'égard de la reconnaissance de la RPC et de son admission à l'ONU ne change pas. Il est toujours hors de question d'admettre la RPC à l'ONU et de cesser de soutenir Taiwan. Washington prend très au sérieux la rhétorique anti-impérialiste de Beijing et refuse toute forme de compromis²⁴¹. Harlan Cleveland, l'ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'OTAN, déclare au conseil de l'organisation que « if the US had started nuclear tests again there would be a case for throwing them out of the UN and he did not therefore see why a Chinese test qualified them for admission »²⁴². Les Etats-Unis défendent l'idée que devenir une puissance nucléaire est loin d'être un argument pour être admis à l'ONU, au contraire cela pourrait même être un argument pour être expulsé des Nations Unies. Il ajoute que même si certains Etats se laissent convaincre par l'idée d'admettre la RPC, la situation

²³⁷ HU Chih-Chiang, *op. cit.*, p. 118.

²³⁸ *Le désarmement nucléaire*, dans *Le Soir*, 24/10/1964, p. 3, col. 2.

²³⁹ *Les Chinois saluent leur entrée dans le « club nucléaire »*, dans *Le Soir*, 18/10/1964, p. 3, col. 7-8.

²⁴⁰ *Idem*.

²⁴¹ CHANGBIN Jiang et ROSS Robert (éd.), *op. cit.*, p. 12.

²⁴² Archives de l'OTAN, *Memorandum pour le directeur et le groupe de l'OTAN au sujet des travaux des Nations Unies à la 19^{ème} session*, LOM 386/64, p. 5.

« n'est pas encore menaçante »²⁴³. Le président du conseil de l'OTAN estime que la solidarité atlantique sur cette question est maintenue « but that developments next year could not be predicted »²⁴⁴. Il semble donc que les membres de l'OTAN sont encore prêts à refuser l'admission de Beijing à l'ONU. Néanmoins, il y a la crainte que les membres s'éloignent rapidement de la position américaine selon l'évolution de la situation.

Spaak reste un soutien fidèle à la position américaine. Il est toujours convaincu qu'il est nécessaire de privilégier l'Alliance atlantique et donc de suivre une politique commune dictée par Washington afin de défendre au mieux les intérêts belges. Il considère que « l'explosion de la première bombe atomique chinoise n'aurait aucune influence sur la politique mondiale »²⁴⁵. Il semble vouloir apaiser les possibles inquiétudes et affirme que la bombe ne modifiera pas sa politique étrangère. Le ministre des Affaires étrangères belge ne cesse de défendre ses convictions à l'égard de l'Europe et de l'OTAN. Il affirme, à la fin de l'année 1964 :

« C'est ma conviction profonde, poursuit M. Spaak, qu'aucun des changements intervenus dans le monde depuis 1948 ne devrait diminuer la solidarité du monde libre. Aucun des problèmes posés par la Chine, par les changements intérieurs de l'URSS, par la situation des pays sous-développés ne seront résolus dans un monde où l'Europe serait désunie »²⁴⁶.

Paul-Henri Spaak reste en accord avec les Etats-Unis afin de défendre la consolidation de l'alliance entre les pays membres de l'OTAN et de l'Europe. Ni la reconnaissance de la France en janvier, ni la bombe nucléaire en octobre 1964, ne semblent avoir d'impact sur sa position à l'égard de la République populaire de Chine. Il s'oppose toujours à l'établissement de relations diplomatiques entre la Belgique et la RPC et à l'admission de la RPC à l'ONU. La politique belge à l'égard de la RPC reste inchangée. Cependant, en Belgique cette position est de plus en plus contestée.

²⁴³ *Idem.*

²⁴⁴ *Ibidem*, p. 6.

²⁴⁵ *Fin des conversations belgo-yougoslaves*, dans *Le Soir*, 20/10/1964, p. 3, col. 7-8.

²⁴⁶ *Le plaidoyer de M. Spaak à Paris, en faveur de l'acquis européen et atlantique*, dans *Le Soir*, 20/12/1964, p.3, col. 6-8.

3. Spaak face aux revendications belges

À la suite de la reconnaissance de la République populaire de Chine par le gouvernement français en janvier 1964, le gouvernement belge s'interroge de plus en plus sur la possibilité de prendre une décision similaire. Lors d'une réunion des membres de la commission des Affaires étrangères du Sénat, son président Paul Struye déclare ainsi qu'il est indispensable de procéder à la reconnaissance d'un pays comptant sept cents millions d'habitants. Il exprime même son regret face au temps que la Belgique met à reconnaître Beijing²⁴⁷. Struye incarne une partie de l'opinion politique belge qui considère qu'il est nécessaire pour le gouvernement de rester indépendant vis-à-vis de Washington et de prendre ses propres décisions. Cela passe par une reconnaissance du gouvernement communiste chinois qui est considéré comme impossible à ignorer plus longtemps. Il semble que la position française exerce une influence importante dans ces revendications. L'argument consistant à dire que la Chine est un pays de sept cents millions d'habitants qui ne peut plus être ignoré, par exemple, se retrouve également dans le discours de de Gaulle.

Les demandes en faveur d'une reconnaissance de Beijing par certaines personnalités politiques belges sont alors régulières tout au long de l'année. Elles sont également souvent portées par les membres du parti socialiste belge (PSB), parti politique auquel appartient Spaak, ainsi que par le parti communiste. Lors d'une séance de la Chambre du 22 juin, le quotidien *Le Soir* rapporte que Spaak est interpellé par Ernest Glinne du parti socialiste « sur la nécessité, pour le gouvernement belge, de reconnaître d'urgence le gouvernement de la République populaire de Chine ». Puis il est interpellé par Gaston Moulin du parti communiste « sur les conséquences de l'obstination du gouvernement de la République populaire de Chine et la nécessité de procéder sans tarder à cette reconnaissance »²⁴⁸. Des voix s'élèvent en faveur d'un changement de la position belge vis-à-vis de la RPC.

Quelques jours plus tard seulement, Spaak est de nouveau sollicité lors de la réunion de la commission des Affaires étrangères présidée par Struye. Ce dernier argumente que la reconnaissance doit avoir lieu afin d'améliorer les relations économiques entre les deux Etats. Il revendique également l'admission de la RPC à l'ONU, question indissociable de la reconnaissance de Beijing. Il suggère que la Belgique cesse de voter contre l'admission de la

²⁴⁷ *La Belgique doit-elle aussi reconnaître Pékin ? La commission sénatoriale : Mesure indispensable dans un délai raisonnable*, dans *Le Soir*, 24/01/1964, p. 3, col. 3.

²⁴⁸ *M. Spaak réaffirme à la Chambre son opposition à la reconnaissance de la Chine communiste*, dans *Le Soir*, 24/06/1964, p. 2, col. 3-4.

RPC à l'ONU et qu'elle choisisse plutôt l'abstention²⁴⁹. La demande de reconnaissance du gouvernement chinois s'accompagne alors d'une demande d'admission au sein des Nations Unies. Le PSB soutient également l'admission de la RPC, au nom de « l'indispensable renforcement et au besoin, la réorganisation sur une base universelle de l'ONU, ce qui implique la reconnaissance de la Chine »²⁵⁰.

Lors d'une réunion à l'OTAN, Spaak reconnaît face aux autres membres de l'organisation :

« The Belgian Government, to date, had refused to recognise China but that it was becoming more and more difficult to resist a move for her admission in the next few months. He personally supported the US position but public opinion in Belgium had moved steadily the other way and he thought that a vote taken in the House might show a two-thirds or three quarter's majority in favour of admission »²⁵¹.

Il semble donc que la position de Spaak concernant la RPC est de moins en moins soutenue par l'opinion belge, y compris au sein de son propre parti, qui revendique plutôt l'admission de Beijing aux Nations Unies.

Spaak se retrouve de plus en plus isolé. Néanmoins, il continue de défendre fermement sa position. Il met en avant la continuité politique dans laquelle il s'inscrit concernant la RPC. Il rappelle ainsi devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre que ses prédécesseurs, Paul van Zeeland, Victor Larock et Pierre Wigny, avaient également fait le choix de concerter d'abord les autres membres de l'ONU avant de prendre une décision²⁵². Il réaffirme la nécessité de privilégier l'Alliance atlantique sur cette question. Une reconnaissance ne peut avoir lieu qu'à partir du moment où elle ne troublera pas l'OTAN, et par extension les Etats-

²⁴⁹ M. Spaak estime que le gouvernement Adoula est en perte de vitesse. *Les relations avec la Chine*, dans *Le Soir*, 26/06/1964, p. 3, col. 7-8.

²⁵⁰ *Le congrès du parti socialiste*, dans *Le Soir*, 04/04/1965, p. 2, col. 1-3.

²⁵¹ Archives de l'OTAN, *Memorandum pour le directeur et le groupe de l'OTAN au sujet des travaux des Nations Unies à la 19^{ème} session*, LOM 386/64, p. 5.

²⁵² *Autour du Parlement. Une déclaration de M. Spaak sur la reconnaissance de la Chine par la France*, dans *Le Soir*, 20/02/1964, p. 2, col. 2-3.

Unis²⁵³. Spaak ne souhaite toujours pas entraver la politique menée par les Etats-Unis en Asie²⁵⁴. Pour lui, « la reconnaissance de la Chine populaire n'est pas urgente »²⁵⁵.

Spaak reconnaît néanmoins que la République populaire de Chine est bien une réalité de fait. En revanche, il considère que « le réalisme n'est pas un argument »²⁵⁶. En effet, selon son raisonnement, la RPC présente le même problème que l'Allemagne de l'Est. L'Allemagne de l'Est est bien une réalité. Cependant la reconnaître aurait des conséquences trop importantes. De la même manière, une reconnaissance de la RPC mènerait à des conséquences indésirables pour la Belgique²⁵⁷.

Paul-Henri Spaak ajoute alors quelques mois plus tard, que « s'il était seul, il reconnaîtrait probablement la Chine, puisque la politique internationale doit être réaliste. Mais, dans les circonstances actuelles, le moment est-il bien choisi ? »²⁵⁸. Ainsi la reconnaissance de la RPC n'est pas uniquement une question de relations entre Bruxelles et Beijing. Elle touche directement aux relations entre la Belgique et les Etats-Unis, ainsi que l'OTAN et la construction européenne. Pour Spaak, toujours convaincu qu'il faut suivre la ligne de conduite atlantique exposée en 1957, il n'est toujours pas question de reconnaître le gouvernement communiste chinois sans l'accord des autres membres.

D'autant plus qu'un tel geste implique l'admission à l'ONU de Beijing et l'expulsion de Taipei. Pour Spaak, cela comporte également un risque important. Il interroge : « serons-nous avancé grandement lorsque la Chine communiste disposera à son tour du droit de veto à l'ONU ? »²⁵⁹. Spaak se montre méfiant concernant le gouvernement communiste chinois. Il redoute les complications qui pourraient accompagner l'admission de la RPC au Conseil de sécurité

²⁵³ A la fédération bruxelloise du PSB. M. P-H Spaak parle de l'OTAN et des relations avec la Chine populaire, dans *Le Soir*, 01/03/1964, p. 3, col. 6.

²⁵⁴ Les Etats-Unis craignent que la décolonisation en Asie pousse les nouveaux gouvernements à se tourner vers la Chine communiste. Pour empêcher la diffusion du communisme, ils s'engagent alors largement dans la région. Les buts principaux sont alors de maintenir l'existence de Taiwan face à la RPC, mais également de garder le Japon sous leur influence et d'empêcher le communisme dans le Sud de l'Asie. Tout au long des années 1950 et 1960, les Etats-Unis font face à la RPC lors de deux crises dans le détroit de Taiwan. Ils s'engagent également fortement en soutenant le gouvernement du Sud Viêt-Nam, ce qui mène à l'engagement militaire au Viêt-Nam, mais aussi au Cambodge et au Laos, à partir de 1965. L'Asie est donc un enjeu important de la politique étrangère américaine. (Voir à ce sujet HUEI Yang Pang, *Strait rituals. China, Taiwan, and the United States in the Taiwan Strait Crises, 1954-1958*, Hong Kong, Hong Kong University Press, 2019 ; BLANC Guillaume, *Décolonisations. Histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Editions du Seuil, 2022.).

²⁵⁵ M. Spaak évoque au Sénat les relations belgo-congolaises, dans *Le Soir*, 06/03/1964, p. 2, col. 1-2.

²⁵⁶ Problèmes de politique étrangère au Conseil général du PSB. Reconnaissance de la Chine et aide au Congo points principaux du rapport de M. Spaak, dans *Le Soir*, 24/03/1964, p. 2, col. 3-4.

²⁵⁷ *Idem*.

²⁵⁸ M. Spaak réaffirme à la Chambre son opposition à la reconnaissance de la Chine communiste, dans *Le Soir*, 24/06/1964, p. 2, col. 3-4.

²⁵⁹ *Idem*.

permanent. Selon Spaak, la position à adopter est toujours celle qu'il défend depuis 1958. Il répète encore pendant plusieurs mois :

« L'entrée de la Chine à l'ONU ne serait pas de nature à servir l'intérêt de la paix et l'intérêt des Belges n'est pas lésé par l'absence de relations diplomatiques entre les deux pays. Le gouvernement reste en contact avec les membres de l'OTAN, en vue de l'attitude à adopter à l'égard de la Chine »²⁶⁰.

Spaak ne cesse de défendre fermement cette politique à l'égard de la RPC. Il reconnaît en 1964 qu'il espère qu'une évolution à l'OTAN permette de reconnaître rapidement Beijing²⁶¹. Cependant, il refuse de prendre une décision qui peut porter atteinte à la politique américaine et à l'OTAN comme l'a fait la France. Néanmoins, des initiatives sont mises en place afin de voir la situation évoluer. La Belgique soutient notamment la création aux Nations Unies d'un comité dont le but est de trouver une solution concernant l'admission de la RPC à l'ONU²⁶². En revanche, concernant une reconnaissance officielle, le gouvernement belge suit largement la ligne de conduite de Spaak et la reconnaissance de la RPC n'intervient pas avant 1971²⁶³.

Conclusion

Lorsque le parti communiste chinois remporte la guerre civile qui déchire la Chine en 1949, la Belgique se retrouve confrontée à la question de la reconnaissance du nouveau gouvernement de Beijing. Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères à plusieurs reprises, mais également secrétaire général de l'OTAN, doit énoncer la position adoptée par la Belgique. Il développe des convictions à l'égard de l'OTAN qui influencent largement sa position vis-à-vis de la République populaire de la Chine, et par extension, la politique menée par la Belgique. En effet, Spaak estime que l'OTAN doit être une organisation puissante afin de contrer le communisme dans le monde. Pour cela, Spaak se laisse convaincre par l'idée que l'Alliance doit être guidée par les Etats-Unis. De plus, les membres doivent pratiquer la consultation afin de suivre une politique commune. Cela est notamment crucial pour la construction européenne, en laquelle Spaak croit fermement.

²⁶⁰ M. Spaak estime que le gouvernement Adoula est en perte de vitesse. *Les relations avec la Chine*, dans *Le Soir*, 26/06/1964, p. 3, col. 7-8.

²⁶¹ SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, t.2, op. cit., p. 964.

²⁶² JULIEN Claudia, op. cit., p. 139.

²⁶³ *Ibidem*, p. 140.

Spaak considère qu'il est nécessaire de s'aligner sur la politique américaine concernant la RPC. Il n'est pas question de reconnaître la RPC sans que cela se fasse en accord avec les autres membres de l'OTAN. Les enjeux sont importants puisque la question de la reconnaissance de la RPC est liée à l'admission du gouvernement de Beijing aux Nations Unies, où il est remplacé par le gouvernement en exil de Taipei depuis 1949. Spaak répète alors tout au long de la période étudiée qu'il est nécessaire de ne pas entraver la politique américaine en Asie et de ne pas porter atteinte à l'Alliance atlantique par une décision individuelle. Une reconnaissance de la RPC aurait alors plus d'inconvénients que de bienfaits pour la Belgique.

Néanmoins, cette décision est difficile à maintenir. De fait, la RPC est active sur la scène internationale dans de nombreux conflits. Certains touchent même la Belgique puisque la RPC est présente au Congo, là où la Belgique rencontre des difficultés suite à l'indépendance politique de son ancienne colonie. Mais de plus, la RPC ne compte pas être un simple satellite de l'Union soviétique, avec qui elle entretient des rapports de plus en plus conflictuels. Elle mène sa propre politique étrangère et cherche activement à se doter de l'arme nucléaire. Le gouvernement communiste chinois est donc difficile à ignorer et à exclure des organisations internationales.

Certains gouvernements européens comme l'Angleterre dès 1950, ou la France en 1964, finissent par décider d'établir des relations diplomatiques officielles avec Beijing. La politique commune de l'OTAN que Spaak défend en sort affaiblie, surtout face à la politique française. Cependant, Spaak ne se laisse pas influencer par les événements. De 1957 à 1964, il ne cesse de défendre sa position concernant la RPC qui consiste à attendre une décision des Etats-Unis afin de ne pas porter atteinte à l'OTAN. Il doit toutefois faire face également à une pression de plus en plus forte de la part de certains membres de la vie politique belge qui se montrent favorables à une reconnaissance.

Face à ces opinions belges, Spaak se dit favorable à une reconnaissance, sans toutefois passer à l'action. Néanmoins, dans le cas de l'admission de Beijing à l'ONU, Spaak se positionne de plus en plus en faveur d'une solution avec deux Chines. C'est-à-dire qu'il propose de régler le problème de l'exclusion de la République populaire de Chine en admettant à l'ONU à la fois Taiwan et la RPC. Cette position est fermement refusée par Beijing. Toutefois, cela démontre que la politique belge concernant la Chine communiste n'est pas entièrement alignée sur les Etats-Unis qui refusent également la thèse des deux Chines. Paul-Henri Spaak cherche avant tout à préserver l'Alliance atlantique, afin de défendre les intérêts belges. Il ne se contente pas de suivre les Etats-Unis. Cependant, la Belgique reste pendant toute la période dans une

position attentiste à l'égard de la RPC. La politique de Spaak à l'égard de l'OTAN est centrale pour expliquer cette position attentiste. Il reste convaincu de la nécessité d'une Alliance atlantique forte et unie.

En 1966, Spaak met un terme à sa carrière politique belge²⁶⁴. Il ne sera plus actif au sein d'un gouvernement jusqu'à sa mort en 1972²⁶⁵. C'est notamment à cause des désaccords de plus en plus fréquent vis-à-vis de son parti. Le choix fait par le PSB de se positionner contre l'installation du siège de l'OTAN en Belgique influence largement la décision de Spaak de quitter définitivement la vie politique²⁶⁶. Cela démontre sa fidélité à l'égard de l'organisation.

Au sujet de la République populaire de Chine, il écrit en 1967 dans un article du *Soir* :

« Lorsque j'étais ministre des Affaires étrangères, je me suis opposé à la reconnaissance de la Chine communiste. Je le regrette de moins en moins. Je savais les arguments que l'on peut théoriquement avancer pour justifier une telle action diplomatique, mais je savais aussi que, dans la pratique, cette reconnaissance ne pouvait servir ni mon pays, ni la paix »²⁶⁷.

Spaak ne regrette pas sa politique à l'égard de la RPC et reste convaincu que c'était la meilleure position à adopter.

Le successeur de Spaak aux Affaires étrangères, Pierre Harmel, garde une politique similaire à celle de Spaak. Les relations diplomatiques entre la Belgique et la RPC n'évoluent qu'en 1971. En octobre 1971, lors de la 26^{ème} session de l'ONU, l'admission de la RPC est adoptée par 76 voix contre 35 et 17 abstentions²⁶⁸. Cela débouche sur une détente sino-américaine et la Belgique accepte de reconnaître légalement le gouvernement de Beijing comme seul gouvernement de la Chine. Cette reconnaissance implique la rupture de toutes relations avec Taiwan²⁶⁹.

Aujourd'hui, la Chine est bien présente dans les organisations internationales et est sortie de sa situation d'isolement sur la scène internationale. Cependant, elle continue de poser un défi majeur à l'OTAN qui fête en 2024 ses 75 ans. En effet, l'Alliance ne disparaît pas à la suite de la chute de l'URSS. Elle se maintient après la guerre froide et s'adapte à la nouvelle situation

²⁶⁴ DUMOULIN Michel, *op. cit.*, p. 660.

²⁶⁵ *Ibidem*, p. 678.

²⁶⁶ *Ibidem*, p. 667.

²⁶⁷ SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, t.2, *op. cit.*, p. 1101.

²⁶⁸ YAKEMTCHOUK Romain, *op. cit.*, p. 53.

²⁶⁹ *Ibidem*, p. 54.

internationale. Depuis 2019, la Chine fait à nouveau partie des préoccupations de l'Alliance atlantique, notamment parce que les Etats-Unis sont préoccupés par sa puissance²⁷⁰. Si l'OTAN veut rester attractive aux yeux des Etats-Unis, il est nécessaire qu'elle se penche sur la question de la Chine. Les membres de l'Alliance restent toutefois encore réticents à l'idée de trop s'engager dans une confrontation avec le pays. C'est le cas par exemple de la France ou de l'Allemagne. Les pays d'Europe de l'Est, eux, restent largement préoccupés par la menace russe et la Chine n'est pas une priorité. Le modèle de l'Alliance atlantique dominée par les Etats-Unis est également contesté actuellement²⁷¹.

L'OTAN reste pourtant un élément important de la stratégie américaine afin de lutter contre l'influence de la Russie et de la Chine²⁷². Les élections présidentielles américaines de 2024 sont ainsi particulièrement attendues, puisqu'elles auront des implications importantes pour l'Alliance atlantique²⁷³. De plus, les tensions entre la Chine et Taiwan restent bien présentes, tandis que les Etats-Unis soutiennent toujours Taipei. Il est possible de faire l'hypothèse qu'après la reconnaissance de la RPC, c'est alors la question de la reconnaissance de Taiwan qui devra un jour être abordée par les gouvernements européens face à la menace chinoise.

²⁷⁰ HAROCHE Pierre et QUENCEZ Martin, *NATO facing China : Responses and Adaptations*, dans *Survival*, vol. 64, 2022, p. 73.

²⁷¹ *Ibidem*, p. 74.

²⁷² DOLAN Chris, *The politics of US Foreign policy and NATO. Continuity and change from the Cold war to the Rise of China*, Londres, Palgrave Macmillan, 2023, p. 2.

²⁷³ *Ibidem*, p. 6.

Sources et Bibliographie

Sources (par ordre chronologique) :

Archives de l'OTAN :

- Archives de l'OTAN, *Record of meeting*, C-R(55)21.
- Archives de l'OTAN, *Procès-verbal des réunions du Conseil tenues au Palais de Chaillot, Paris, le 26 août 1957*, C-R(57)56.
- Archives de l'OTAN, SPAAK Paul-Henri, *Les principaux problèmes qui se posent à l'Alliance*, Rapport du Secrétaire Général du 3 décembre 1957, C-M(57)144.
- Archives de l'OTAN, *Record of meeting*, C-R(58)65.
- Archives de l'OTAN, *Record of meeting*, C-R(59)13.
- Archives de l'OTAN, *Memorandum pour le secrétaire au sujet de la discussion du Conseil avec M. Cleveland sur le sujet des Nations Unies*, LOM-256/63.
- Archives de l'OTAN, *Memorandum pour le directeur et le groupe de l'OTAN au sujet des travaux des Nations Unies à la 19^{ème} sessions*, LOM 386/64.
- Archives de l'OTAN, *Mémoire pour le groupe permanent, au sujet de la situation en Afrique. Copie des déclarations du gouvernement italien, britannique, belge, français et allemand sur l'Afrique*, LOM 277/65.

Archives de Paul-Henri Spaak :

- LOUVAIN-LA-NEUVE, Archives de l'Université catholique de Louvain, Fonds Paul-Henri Spaak, Discours prononcé par M. Paul-Henri Spaak secrétaire général de l'OTAN à l'Association du Traité Atlantique à Boston, D5507.
- LOUVAIN-LA-NEUVE, Archives de l'Université catholique de Louvain, Fonds Paul-Henri Spaak, Conférence prononcée par M. P.-H. Spaak le 13 janvier 1959, D5546.
- LOUVAIN-LA-NEUVE, Archives de l'Université catholique de Louvain, Fonds Paul-Henri Spaak, Compte rendu de l'entretien entre MM. Krouchtchev et Spaak, le mardi 19 septembre 1961 au Kremlin, D9409.

Sources imprimés :

Discours :

- SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, compil. par SMETS Paul-F., t.1, Bruxelles, Goemaere, 1980.
- SPAAK Paul-Henri, *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*, compil. par SMETS Paul-F., t.2, Bruxelles, Goemaere, 1980.

- SPAAK Paul-Henri, *Questions d'actualité*, Paris, Association française pour la communauté atlantique, 1958.
- SPAAK Paul-Henri, *Why NATO ?*, Londres, Pinguin Books, 1959.
- SPAAK Paul-Henri, *L'Ouest indécis ? Discours prononcé à l'occasion de la Conférence des Parlementaires de l'OTAN*, Washington, 19/11/1959.
- KHROUCHTCHEV Nikita, *On peaceful coexistence*, dans *Foreign Affairs*, vol. 38, n° 1, 1959.
- KHROUCHTCHEV Nikita, *Khrushchev speaks at the United Nations, September, 1960*, dans *Current history*, vol. 39, n° 231, 1960.
- Discours du Général de Gaulle, *À propos de la Chine*, le 31/01/1964, vidéo en ligne sur [<General de Gaulle; about China. | Europeana>](#), consulté le 10/03/2024.

Presse :

Le Soir :

- M. P.-H. Spaak prend congé des socialistes bruxellois, dans *Le Soir*, 11/05/1957, col. 7-8, p. 3.
- À la Chambre. Les relations économiques entre la Belgique et la Chine communiste, dans *Le Soir*, 12/06/1957, p. 6, col. 1-2.
- SPAAK Paul-Henri, *Au revoir OTAN*, dans *Le Soir*, 03/03/1961, col. 2-4, p. 1.
- *Au Conseil général du PSB. La situation internationale. Un exposé de M. Spaak*, dans *Le Soir*, 03/12/1961, p. 2, col. 4-5.
- *Les résolutions du congrès du PSB*, dans *Le Soir*, 17/12/1961, p. 5.
- *Le conflit sino-indien. Rejet de la proposition d'admission de Pékin à l'ONU*, dans *Le Soir*, 31/10/1962, p. 3, col. 6.
- Y. T., *Le sens et l'avenir des relations entre la Belgique et les Etats-Unis. Un exposé de M. Spaak aux Amitiés belgo-américaines*, dans *Le Soir*, 26/03/1963, col. 2-3, p. 2.
- *Les conditions de l'aide militaire belge au Congo. La Belgique à l'ONU*, dans *Le Soir*, 22/11/1963, p. 2, col. 3-4.
- *La Belgique doit-elle aussi reconnaître Pékin ? La commission sénatoriale : Mesure indispensable dans un délai raisonnable*, dans *Le Soir*, 24/01/1964, p. 3, col. 3.
- *Autour du Parlement. Une déclaration de M. Spaak sur la reconnaissance de la Chine par la France*, dans *Le Soir*, 20/02/1964, p. 2, col. 2-3.
- *À la fédération bruxelloise du PSB. M. P-H Spaak parle de l'OTAN et des relations avec la Chine populaire*, dans *Le Soir*, 01/03/1964, p. 3, col. 6.

- *M. Spaak évoque au Sénat les relations belgo-congolaises*, dans *Le Soir*, 06/03/1964, p. 2, col. 1-2.
- *Problèmes de politique étrangère au Conseil général du PSB. Reconnaissance de la Chine et aide au Congo points principaux du rapport de M. Spaak*, dans *Le Soir*, 24/03/1964, p. 2, col. 3-4.
- *C.-L. B., Le rapport de la mission commerciale belge en Chine*, dans *Le Soir*, 24/06/1964, p. 2, col. 5-6.
- *M. Spaak réaffirme à la Chambre son opposition à la reconnaissance de la Chine communiste*, dans *Le Soir*, 24/06/1964, p. 2, col. 3-4.
- *M. Spaak estime que le gouvernement Adoula est en perte de vitesse. Les relations avec la Chine*, dans *Le Soir*, 26/06/1964, p. 3, col. 7-8.
- *BEN Philippe, La «bombe chinoise» menace l'URSS plus que les Etats-Unis*, dans *Le Soir*, 01/10/1964, p. 1, col. 5-8.
- *Pas d'explosion de bombe atomique chinoise ?*, dans *Le Soir*, 13/10/1964, p. 3, col. 4.
- *Les Chinois saluent leur entrée dans le « club nucléaire »*, dans *Le Soir*, 18/10/1964, p. 3, col. 7-8.
- *Fin des conversations belgo-yougoslaves*, dans *Le Soir*, 20/10/1964, p. 3, col. 7-8.
- *Relance chinoise pour l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires*, dans *Le Soir*, 21/10/1964, p. 3, col. 4-5.
- *Le désarmement nucléaire*, dans *Le Soir*, 24/10/1964, p. 3, col. 2.
- *Le Conseil de Sécurité décide de jumeler la plainte de M. Tshombe à celle des pays africains*, dans *Le Soir*, 10/12/1964, p. 3, col. 1-2.
- *Le plaidoyer de M. Spaak à Paris, en faveur de l'acquis européen et atlantique*, dans *Le Soir*, 20/12/1964, p.3, col. 6-8.
- *Le congrès du parti socialiste*, dans *Le Soir*, 04/04/1965, p. 2, col. 1-3.
- *La Belgique et la Convention des droits de l'homme. La Chine et de Gaulle*, dans *Le Soir*, 22/09/1965, p. 2, col. 4.
- *L'Assemblée de l'ONU refuse d'admettre la Chine de Pékin*, dans *Le Soir*, 18/11/1965, p. 3, col. 2-3.

Travaux :

Sur la guerre froide :

- AUCLERT Raphaëlle, *The « Armed Thaw » : Cultural war under peaceful coexistence. A comparative study between the 1950s and today*, dans *Journal of Russian American studies*, vol. 2, n° 2, 2018, p. 114-134, en ligne sur <[The 'Armed Thaw': Cultural War under Peaceful Coexistence A Comparative Study between the 1950s and Today | Journal of Russian American Studies \(ku.edu\)](#)>, consulté le 22/01/2024.
- DUJARDIN Vincent, *Go-Between: Belgium and Détente, 1961–73*, dans *Cold War History*, vol. 7, n° 1, 2007, p. 95-116, en ligne sur <[Full article: Go-Between: Belgium and Détente, 1961–73 \(tandfonline.com\)](#)>, consulté le 12/10/2023.
- DURANDIN Catherine, *La guerre froide*, vol. 3e éd., Paris, Presses Universitaires de France, 2023.
- ETGES Andreas, JARAUSCH Konrak et OSTERMANN Christian (éd.), *The Cold war. Historiography, memory, representation*, Berlin, De Gruyter, 2017.
- GADDIS John Lewis et JACKSON John Edwin, *La guerre froide*, Paris, Les Belles Lettres, 2019, en ligne sur <[La Guerre froide Ed. 1 - ScholarVox Université](#)>, consulté le 11/10/2023.
- GAREIS Bernhard Sven, *The United Nations. An introduction*, 2ème éd., Londres, Red Globe Press, 2012.
- GERARD-LIBOIS Jules et LEWIN Rosine, *La Belgique entre dans la Guerre froide et l'Europe 1947-53*, Bruxelles, Pol-His, 1992.
- GUÐMUNDSSON J. Guðmundur, *The cod and the cold war*, dans *Scandinavian Journal of History*, vol. 31, n° 2, 2006, p. 97-118, en ligne sur <[Full article: THE COD AND THE COLD WAR \(uclouvain.be\)](#)>, consulté le 01/05/2024.
- NATHAN James, *A fragile détente : The U-2 incident re-examined*, dans *Military Affairs*, vol. 39, n°3, 1975, p. 97-104, en ligne sur <[A FRAGILE DETENTE: The U-2 Incident Re-examined on JSTOR](#)>, consulté le 02/03/2024.
- PIQUET Caroline, *Le canal de Suez : une route stratégique au cœur des conflits du Moyen-Orient au XXe siècle*, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 262, n° 2, 2016, p. 73-92, en ligne sur <[Le canal de Suez : une route stratégique au cœur des conflits du Moyen-Orient au XXe siècle | Cairn.info](#)>, consulté le 22/01/2024.
- RAJAK Svetozar, *No bargaining chips, no spheres of interest : the Yugoslav origins of Cold War non-alignment*, dans *Journal of Cold War studies*, vol. 16, n° 1, 2014, p. 146-179.
- SOUTOU Georges-Henri, *La guerre de Cinquante Ans. Les relations Est-Ouest 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001.

- SPALDING Elizabeth, *The first cold warrior. Harry Truman, Containment, and the remaking of liberal internationalism*, Lexington, University press of Kentucky, 2006.

Sur la République populaire de Chine :

- BERETTA Silvio, BERKOFKY Axel et ZHANG Lihong (éd.), *Understanding China today*, Berlin, Springer, 2017, en ligne sur <[Understanding China Today: An Exploration of Politics, Economics, Society, and International Relations | SpringerLink](#)>, consulté le 02/02/2024.
- CHEEK Timothy (éd.), *A critical introduction to Mao*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, en ligne sur <[A Critical Introduction to Mao \(cambridge.org\)](#)>, consulté le 03/02/2024.
- CHEEK Timothy, *Mao, Revolution, and Memory*, dans *A critical introduction to Mao*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 3-30, en ligne sur <[A Critical Introduction to Mao \(cambridge.org\)](#)>, consulté le 03/02/2024.
- CHUN Huang et JUE Wang, *China's path to become a modern nation: industrialization, learning strategy and system choice*, dans *Revue française d'histoire économique*, vol. 9-10, n° 1-2, 2018, p. 38-59, en ligne sur <[China's path to become a modern nation: industrialization, learning strategy and system choice | Cairn.info](#)>, consulté le 15/10/2023.
- FENG Xu et XING Huang, *The Romanization of Chinese Language*, dans *Review of Asian and Pacific studies*, n° 41, 2016, p. 99-111, en ligne sur <[SEIKEI University Repository: The Romanization of Chinese Language](#)>, consulté le 18/10/2023.
- LI Wei et TAO YANG Dennis, *The Great Leap forward. Anatomy of a central planning disaster*, dans *Journal of Political Economy*, vol. 113, n° 4, 2005, p. 840-877, en ligne sur <[The Great Leap Forward: Anatomy of a Central Planning Disaster on JSTOR](#)>, consulté le 10/02/2024.
- SPERLING Elliot, *The Tibet-China conflict. History and polemics*, Washington, East-West Center, 2004, en ligne sur <[The Tibet-China Conflict: History and Polemics History and Polemics on JSTOR](#)>, consulté le 02/02/2024.
- WANG Ke-wen, *Chiang Kai-Shek (Jiang Jieshi)*, dans CUA Antonio (éd.), *Encyclopedia of Chinese philosophy*, Londres, Routledge, 2003, p. 48-51.

Sur l'OTAN :

- *L'OTAN doit-elle s'occuper de la Chine ? La question divise les alliés*, dans *Courrier international*, 10/07/2023, en ligne sur <[L'Otan doit-elle s'occuper de la Chine ? La question divise les alliés \(courrierinternational.com\)](#)>, consulté le 11/11/2023.

- BENN Steil, *Le Plan Marshall*, Paris, Les Belles Lettres, 2020, en ligne sur <[Le Plan Marshall : À l'aube de la Guerre froide - ScholarVox Université \(uclouvain.be\)](#)>, consulté le 29/11/2023.
- BORSANI Davide, *The origins of the Post-Cold war enlargement : Stability, projection and factor of crisis*, dans DE LOENARDIS Massimo (éd.), *NATO in the Post-Cold War era*, Londres, Palgrave Macmillan, 2023, p. 133-154, en ligne sur <[The Origins of the Post-Cold War NATO Enlargement: Stability Projection and Factor of Crisis | SpringerLink](#)>, consulté le 22/03/2024.
- COOLSAET Rik, *Atlantic loyalty, European autonomy. Belgium and the Atlantic Alliance 1949-2009*, Bruxelles, Egmont, 2009, en ligne sur <[Atlantic Loyalty, European Autonomy: Belgium and the Atlantic Alliance 1949-2009 on JSTOR](#)>, consulté le 22/03/2024.
- HOLLAND Robert, *NATO and the struggle for Cyprus*, dans *Journal of Modern Greek Studies*, , vol. 13, n° 1, 1995, p. 33-61, en ligne sur <[NATO and the Struggle for Cyprus - ProQuest](#)>, consulté le 01/05/2024.
- HOORICKX Estelle, *Stratégie atlantique et position de la Belgique dans la « détente » (1954-1972)*, dans *Stratégie*, vol. 110, n° 3, 2015, p. 79-92, en ligne sur <[Stratégie atlantique et position de la Belgique dans la « détente » \(1954-1972\) | Cairn.info](#)>, consulté le 12/01/2024.
- KAMP Karl-Heinz, *NATO from Washington (1949) to Strasbourg/Kehl (2009)*, dans *Politique étrangère*, vol. Hors-série, n° 5, 2009, p. 25-38, en ligne sur <[NATO from Washington \(1949\) to Strasbourg/Kehl \(2009\) | Cairn.info](#)>, consulté le 12/10/2023.
- MATTHIJS Herman, *The funding of the North Atlantic Treaty Organization*, dans *Journal of power, politics & governance*, vol. 3, n° 1, 2015, p. 47-62.
- TRAUSCH Gilbert, *La place et le rôle des petits pays en Europe*, dans FRANK Robert (éd.), *Les identités européennes au XXe siècle. Diversités, convergences et solidarités*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2004, p. 111-124, en ligne sur <[Les identités européennes au XXe siècle - La place et le rôle des petits pays en Europe - Éditions de la Sorbonne \(openedition.org\)](#)>, consulté le 23/01/2024.
- WAGNER N. *NATO and the Warsaw Pact*, dans *South African journal of military studies*, vol. 8, n° 4, 1978, p. 40-46, en ligne sur <[NATO AND THE WARSAW PACT | Scientia Militaria - South African Journal of Military Studies \(journals.ac.za\)](#)>, consulté le 25/03/2024.
- ZORGBIBE Charles, *Histoire de l'Otan*, Bruxelles, Complexe, 2002.

Sur la politique étrangère de la RPC :

- CHENG Yu-Shek Joseph et ZHAN Wakung Franklin, *Chinese Foreign relation strategies under Mao and Deng : A systematic and comparative analysis*, dans *Kasarinhlán Philippine journal of Third world studies*, vol. 14, n° 3, 1999, p. 91-114, en ligne sur

<[Chinese Foreign Relation Strategies Under Mao and Deng: A Systematic and Comparative Analysis | Kasarinlan: Philippine Journal of Third World Studies \(upd.edu.ph\)](#)>, consulté le 19/10/2023.

- HAO Yufan et ZHAI Zhihai, *China's decision to enter the Korean War. History revisited*, dans *The China Quarterly*, n° 121, 1990, p. 94-115, en ligne sur <[China's Decision to Enter the Korean War: History Revisited on JSTOR](#)>, consulté le 02/02/2024.
-
- MARKU Ylber, *China and Albania : the Cultural revolution and Cold war relations*, dans *Cold War History*, vol. 17, n° 4, 2017, p. 367-383, en ligne sur <[China and Albania: the Cultural Revolution and Cold War Relations: Cold War History: Vol 17, No 4 - Get Access \(tandfonline.com\)](#)>, consulté le 30/03/2024.
- NIU Jun, *The Cold War and the Origins of Foreign Relations of the People's Republic of China*, trad. Par ZHONG Yijing, Leiden, Brill, 2018.
- SONG Wei, *Seeking new allies in Africa : China's policy towards Africa during the Cold War as reflected in the construction of the Tanzania-Zambia railway*, dans *Journal of Modern Chinese history*, vol. 9, 2015, p. 46-65, en ligne sur <[Full article: Seeking new allies in Africa: China's policy towards Africa during the Cold War as reflected in the construction of the Tanzania–Zambia railway \(uclouvain.be\)](#)>, consulté le 30/03/2024.
- YANG Kuisong et MAO Sheng, *Unafraid of the Ghost: The Victim Mentality of Mao Zedong and the Two Taiwan Strait Crises in the 1950s*, dans *China Review*, vol. 16, n° 1, 2016, p. 1-34, en ligne sur <[Unafraid of the Ghost: The Victim Mentality of Mao Zedong and the Two Taiwan Strait Crises in the 1950s on JSTOR](#)>, consulté le 18/10/2023.

Sur les relations RPC/OTAN :

- CHEN Yang et SHAOXUAN Yi, *China-NATO Relations. History and Reality*, dans *BRIQ Belt & Road Initiative Quarterly*, vol. 4, n°3, 2023, p. 26-37, en ligne sur <[China-NATO Relations: History and Reality \(ssoar.info\)](#)>, consulté le 13/10/2023.
- HAROCHE Pierre et QUENCEZ Martin, *NATO facing China : Responses and Adaptations*, dans *Survival*, vol. 64, 2022, en ligne sur <[Full article: NATO Facing China: Responses and Adaptations \(uclouvain.be\)](#)>, consulté le 22/03/2024.

Sur les relations RPC/Etats-Unis :

- CHANGBIN Jiang et ROSS Robert (éd.), *Re-examining the Cold War. US-China diplomacy 1954-1973*, Cambridge, Harvard University press, 2001.
- DI He, *The most respected enemy : Mao Zedong perception of the United States*, dans *China Quarterly*, vol. 137, 1994, p. 144-158, en ligne sur [Law Journal Library China Quarterly - HeinOnline.org \(uclouvain.be\)](#), consulté le 14/03/2024.
- DOLAN Chris, *The politics of US Foreign policy and NATO. Continuity and change from the Cold war to the Rise of China*, Londres, Palgrave Macmillan, 2023, en ligne sur <[The](#)

[Politics of U.S. Foreign Policy and NATO: Continuity and Change From The Cold War to the Rise of China | SpringerLink](#)>, consulté le 22/03/2024.

- GOH Evelyn, *Hierarchy and the role of the United States in the East Asian security order*, dans *International Relations of the Asia-Pacific*, vol. 8, n° 3, p. 353-377, en ligne sur <[Hierarchy and the role of the United States in the East Asian security order on JSTOR \(uclouvain.be\)](#)>, consulté le 20/03/2024.
- HUEI Yang Pang, *Strait rituals. China, Taiwan, and the United States in the Taiwan Strait Crises, 1954-1958*, Hong Kong, Hong Kong University Press, 2019.
- MAROLDA Edward, *Ready seapower. A history of the US seventh fleet*, Washington, The United States Government Publishing Office, 2012.
- PAQUET Philippe, *Madame Chiang Kai-Shek. Un siècle d'histoire de la Chine*, Paris, Gallimard, 2010.
- SALVINI Giovanni, *The relations between the People's Republic of China (PRC) and the United States (US)*, dans BERETTA Silvio, BERKOFKY Axel et ZHANG Lihong (éd.), *Understanding China today*, Berlin, Springer, 2017, p. 95-113, en ligne sur <[The Relations Between the People's Republic of China \(PRC\) and the United States \(US\) | SpringerLink](#)>, consulté le 02/02/2024.
- TORELLI Angela, *The costs of realism : The Nixon Administration, the People's Republic of China, and the United Nations*, dans *The journal of American-East Asian relations*, vol. 19, n° 2, 2012, p. 157-182, en ligne sur <[The Costs of Realism: The Nixon Administration, the People's Republic of China, and the United Nations on JSTOR](#)>, consulté le 15/02/2024.

Sur les relations RPC/Belgique :

- ALMEY Catherine, *Belgique et Chine au cœur de la Guerre froide 1954-1957. La politique des petits pas*, Louvain-la-Neuve, Bureau du Recueil, 1994.
- JULIEN Claudia, *La reconnaissance de la République populaire de Chine par la Belgique (1949-1971) : un processus complexe et de longue haleine*, dans *Relations internationales*, vol. 193, n° 1, 2023, p. 129-141, en ligne sur <[La reconnaissance de la République populaire de Chine par la Belgique \(1949-1971\) : un processus complexe et de longue haleine | Cairn.info](#)>, consulté le 05/10/2023.
- PIRAUX Maurice, *Les relations entre la Belgique et la République Populaire de Chine. 1949 - 1979*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 838-839, n° 13-14, 1979, p. 1-57, en ligne sur <[Les relations entre la Belgique et la République Populaire de Chine | Cairn.info](#)>, consulté le 06/10/2023.
- YAKEMTCHOUK Romain, *La Belgique, la Chine et l'Union européenne : une coopération mutuellement avantageuse*, dans *Studia Diplomatica*, vol. 48, n° 5/6, 1995, p. I-177, en ligne sur < [LA BELGIQUE, LA CHINE ET L'UNION EUROPEENNE: UNE](#)

[COOPERATION MUTUELLEMENT AVANTAGEUSE on JSTOR](#)>, consulté le 06/10/2023.

Sur les relations RPC/France :

- BARI Dominique, *1964 : Quand la France reconnaissait la Chine populaire*, dans *Recherches internationales*, n° 99, 2014, p. 139-153, en ligne sur <[1964 : quand la France reconnaissait la Chine populaire - Persée \(persee.fr\)](#)>, consulté le 12/03/2024.
- MARTIN Garret, *Playing the China card ? Revisiting France's recognition of communist China, 1963-1964*, dans *Journal of Cold war studies*, vol. 10, n° 1, 2008, p. 52-80, en ligne sur <[Playing the China Card?: Revisiting France's Recognition of Communist China, 1963–1964 Revisiting France's Recognition of Communist China, 1963–1964 on JSTOR](#)>, consulté le 10/03/2024.
- NUENLIST Christian, *Dealing with the devil : NATO and Gaullist France, 1958-66*, dans *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 9, n° 3, 2011, p. 220-231, en ligne sur <[Dealing with the devil: NATO and Gaullist France, 1958–66.: EBSCOhost](#)>, consulté le 10/03/2024.
- ROBIN Thierry, *Faut-il reconnaître la Chine rouge ? L'attitude de la France et de ses alliés anglais et américain (janvier 1949-janvier 1950)*, dans *Histoire@Politique*, vol. 19, n° 1, 2013, p. 143-159, en ligne sur <[Faut-il reconnaître la Chine rouge ? L'attitude de la France et de ses alliés anglais et américain \(janvier 1949-janvier 1950\) | Cairn.info](#)>, consulté le 15/10/2023.

Sur le désarmement :

- BETTATI Mario, *La Chine aux Nations Unies et le désarmement*, dans *Revue belge de droit international*, vol. 10, n° 2, 1974, p. 563-588, en ligne sur <[Law Journal Library - HeinOnline.org \(uclouvain.be\)](#)>, consulté le 27/02/2024.
- HU Chih-Chiang, *Arms control policy of the People's Republic of China 1949-1978*, Thèse de doctorat en relations internationales, Université d'Oxford, Oxford, 1985, en ligne sur <[Arms control policy of the People's Republic of China, 1949-1978 - ORA - Oxford University Research Archive](#)>, consulté le 01/03/2024.
- ITODO Friday Unekwu et TEMPLEMAN Abraham, *An appraisal of the politics of disarmament during the Cold war*, dans *Veritas Journal of Humanities*, vol. 3, n° 1, 2021, p. 1-17, en ligne sur <[An Appraisal of the Politics of Disarmament During the Cold War | VEJOH - VERITAS JOURNAL OF HUMANITIES \(acjol.org\)](#)>, consulté le 25/02/2024.
- TORENBEEK Carlijn, *Margins of manœuvre in the ENC : How small non-nuclear weapon states tried to use the Eighteen nation disarmament committee (ENCD) to widen their position in international politics*, mémoire inédit de master (promoteur : CRUMP-GABREËLS Laurien), Université d'Utrecht, Utrecht, 2020, en ligne sur <[Margins for Manoeuvre in the ENDC: How small non-nuclear weapon states tried to use the Eighteen Nation Disarmament Committee \(ENDC\) to widen their position in international politics \(uu.nl\)](#)>, consulté le 02/03/2024.

Sur Paul-Henri Spaak :

- CONORD Fabien, *Paul-Henri Spaak. Un socialiste belge au cœur du système des partis*, dans *Revue du Nord*, vol. 397, n° 4, 2012, p. 967-987, en ligne sur <[Paul-Henri Spaak, un socialiste belge au cœur du système des partis | Cairn.info](#)>, consulté le 25/10/2023.
- DUMOULIN Michel, *Spaak*, 2^{ème} ed. revue, Bruxelles, Racine, 1999.
- GEORGE Stephen, *Paul-Henri Spaak and a paradox in Belgian foreign policy*, dans *British journal of international studies*, vol. 1, n° 3, 1975, p. 254-271, en ligne sur <[Paul-Henri Spaak and a Paradox in Belgian Foreign Policy on JSTOR \(uclouvain.be\)](#)>, consulté le 25/10/2023.
- JANSSENS Gustaaf, *Paul-Henri Spaak en het begin van de Belgische onafhankelijkheidspolitiek (1937-1937)*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, vol. 174, 2008, p. 259-391, en ligne sur <[Paul-Henri Spaak en het begin van de Belgische onafhankelijkheidspolitiek \(1936-1937\) - Persée \(persee.fr\)](#)>, consulté le 25/10/2023.

Sur la décolonisation :

- BLANC Guillaume, *Décolonisations. Histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Editions du Seuil, 2022.
- CUMIN David, *Retour sur la guerre de Corée*, dans *Hérodote*, n°141, 2011, p. 47-56.
- GIJS Anne-Sophie, *Le pouvoir de l'absent. Les avatars de l'anticommunisme au Congo (1920-1961)*, vol. 2, Bruxelles, Peter Lang, 2016.
- RENNOTTE Johan, *Congo 1964 : souvenirs d'une rébellion : récits et mémoires de la rébellion simba et des événements de Stanleyville*, mémoire de Master en histoire (promoteur : GIJS Anne-Sophie et VAN SCHUYLENBERGH Patricia), Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2016-2017, en ligne sur <[Congo 1964 : souvenirs d'une rébellion : récits et mémoires de la rébellion simba et des événements de Stanleyville | Mémoire UCL \(uclouvain.be\)](#)>, consulté le 20/02/2024.